

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LAFITTE-SUR-LOT (47)

ETUDE D'IMPACT

AU TITRE DE L'ARTICLE L-122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

RESUME NON TECHNIQUE



Vue sur le site
© ETEN Environnement

Novembre 2025

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
ETEN 40 <i>SARLU au capital de 150 000€ - SIRET N°887 629 848 00011</i> 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX 05.58.74.84.10 - 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	ETEN 82 <i>SARLU au capital de 85 000€ - SIRET N°887 682 771 00019</i> 60 Rue des Fossés 82800 - NEGREPELISSE 05.63.02.10.47 - 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Laffitte-sur-Lot (47) Résumé non technique		
CODE INTERNE	NA_2022_BA019_D47		
DATE DE REMISE	Novembre 2025		
MAITRE D'OUVRAGE	 AEDES ENERGIES 27, avenue des Mondaults Bordeaux Rive Droite 33270 FLOIRAC Contact : Anas MARWENI : a.marweni@aedesenergies.fr		
PRESTATAIRES			
	ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine – Volets généralistes 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél : 05 58 74 84 10 – Fax : 05 58 74 84 03 Mail : environnement@eten-aquitaine.com		
	NATURALIA Ingénierie en écologie Agence de Bordeaux 2 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33130 Bègles Tél : 05 32 74 02 20 Mail : contact@naturalia-environnement.fr		
Auteurs de l'étude	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l'étude
Jean DAUGÉ	Chargé d'études	Diplôme Mastère spécialité hydraulique – ENSEEIHT–TOULOUSE (31)	Chargé d'études Rédaction et cartographie
Xénia JOST	Coordinatrice de projet Environnement - Agronomie	Diplôme d'ingénieur agronome – Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie SupAgro – Montpellier (34)	Coordinatrice de projet Contrôle Qualité
Milieux naturels			
Auteurs de l'étude	Bureau d'études	Rôle dans l'étude	
NEZAN Emilie	NATURALIA	Coordination	
PILOY Laurine	NATURALIA	Flore et Habitats	
DUROUEIX Amandine	NATURALIA	Flore et Habitats	
BOLZER Ewen	ENVOLIS	Flore et Habitats	
PAYET Aurore	NATURALIA	Zones humides	
GAUDET Benjamin	NATURALIA	Zones humides	
PANIGOT Anaïs	NATURALIA	Arthropodes	
HIBERT Amandine	NATURALIA	Amphibiens	
ROQUE Theïva	NATURALIA	Mammifères dont Chiroptères	
GILLIS Hanneke	NATURALIA	Avifaune	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
I. PREAMBULE DU RESUME NON TECHNIQUE	6
I. 1. Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?	6
I. 2. Le photovoltaïque en France	7
I. 3. Présentation de la société porteuse du projet : AEDES ENERGIES.....	8
II. RESUME NON TECHNIQUE - DESCRIPTION DU PROJET	9
II. 1. Projet concerné : création d'un parc photovoltaïque au sol dans un contexte agricole, à Lafitte-sur-Lot (47)	9
II. 2. Historique du choix du site	9
II. 3. Données générales et non techniques du projet photovoltaïque	12
III. RESUME NON TECHNIQUE - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	16
III. 1. Milieu physique : des enjeux globalement faibles	18
III. 1. 1. Climat : des conditions privilégiées pour le développement d'un projet photovoltaïque	18
III. 1. 2. Topographie : relativement homogène et plane	18
III. 1. 3. Géologie : formations géologiques à dominante alluviale	19
III. 1. 4. Hydrogéologie : une nappe d'eau souterraine « libre » en bon état quantitatif et un état chimique médiocre	19
III. 1. 5. Hydrographie : masses d'eau superficielles en bon état chimique et un état écologique médiocre	20
III. 2. Milieu humain : des sensibilités modérées à fortes	21
III. 2. 1. Contexte socio-économique : une commune rurale hors attraction des villes.....	21
III. 2. 2. Urbanisme : un zonage de l'urbanisme agricole	21
III. 2. 3. Voiries : une route départementale fréquentée	23
III. 2. 4. Servitudes d'utilité publique : aire d'étude concernée	23
III. 2. 5. Sites et sols pollués et transport de matières dangereuses	23
III. 2. 6. Risques naturels : concernée par une zone inondable.....	24
III. 2. 7. Une qualité de l'air et une ambiance sonore moyennes.....	25
III. 3. Paysage et patrimoine culturel : des sensibilités faibles à fortes	27
III. 3. 1. Contexte paysager : la Vallée du Lot	27
III. 3. 2. Diagnostic paysager.....	27
III. 3. 3. Patrimoine culturel.....	29
III. 4. Milieu naturel : des enjeux liés à la présence d'espèces patrimoniales (Source : NATURALIA) ..	31
III. 4. 1. Périmètres d'inventaires et règlementaires liés au patrimoine naturel	31
III. 4. 2. Trame Verte et Bleue	35
III. 4. 3. Les habitats naturels.....	37
III. 4. 4. La flore.....	37
III. 4. 5. Les zones humides.....	38
III. 4. 6. La faune	38
IV. RESUME NON TECHNIQUE - INCIDENCES BRUTES DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES.....	52
IV. 1. Incidences et mesures – Milieu physique	52
IV. 1. 1. Incidence sur le climat : un bilan carbone positif.....	52
IV. 1. 2. Incidences sur la topographie et sur les sols : non significatives à faibles	52
IV. 1. 3. Incidences sur les masses d'eau souterraines et superficielles : non significatives à faibles ..	54
IV. 2. Incidences et mesures – Milieu humain	55
IV. 2. 1. Incidence positive sur l'emploi et les retombées locales	55
IV. 2. 2. Incidence sur la trafic routier : non significative à modérée	55
IV. 2. 3. Incidences sur le tourisme et les loisirs : nulle	56
IV. 2. 4. Incidence sur l'agriculture: faible	56
IV. 2. 5. Incidences non significatives à modérées sur l'ambiance sonore.....	57
IV. 2. 6. Incidence faibles à nulles sur la qualité de l'air	57

IV. 2. 7.	Incidences faibles à non significatives sur la sécurité	58
IV. 3.	Incidences et mesures – Paysage et patrimoine culturel	60
IV. 3. 1.	Incidence forte sur le paysage « perçu »	60
IV. 4.	Incidences et mesures – Milieu naturel (Source : NATURALIA).....	63
IV. 4. 1.	Incidences sur les habitats naturels	63
IV. 4. 1.	Incidences sur les zones humides.....	64
IV. 4. 2.	Incidences sur la flore	64
IV. 4. 3.	Incidences sur la faune	64
IV. 4. 4.	Incidences Natura2000 : absence d'incidence	66
IV. 5.	Effets cumulés avec d'autres projets connus.....	67
V.	RESUME NON TECHNIQUE - CONCLUSION SUR LES INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET.....	72
V. 1.	Présentation des mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet	72
V. 1. 1.	Mesure d'évitement ayant guidée la conception du projet	72
V. 1. 2.	Mesures de réduction prescrites.....	73
V. 2.	Effets attendus des mesures d'évitement et de réduction à l'égard des incidences du projet ...	74
V. 3.	Mesures de compensation	80
V. 4.	Modalités de suivi des mesures.....	81
V. 5.	Coûts des mesures	82
V. 6.	Conclusion.....	84
VI.	RESUME NON TECHNIQUE - COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES.....	85

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet de centrale photovoltaïque au sol.....	11
Carte 2 : Plan de masse du projet.....	14
Carte 3 : Aires d'étude.....	17
Carte 4 : Localisation de l'aire d'étude au regard du risque remontée de nappes	26
Carte 5 : Localisation des ZNIEFF situées à proximité de l'aire d'étude	33
Carte 6 : Localisation des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope situés à proximité de l'aire d'étude.....	34
Carte 7 : cartographie du SRADDET de Nouvelle Aquitaine à proximité de l'aire d'étude	36
Carte 8 : Habitats naturels et semi-naturels identifiés sur l'aire d'étude.....	41
Carte 9 : Délimitation des zones humides effectives suivant le critère alternatif (sol ou végétation)	43
Carte 10 : synthèse des enjeux concernant les arthropodes sur l'aire d'étude	44
Carte 11 : enjeux concernant les amphibiens sur l'aire d'étude	45
Carte 12 : enjeux concernant les reptiles sur l'aire d'étude.....	46
Carte 13 : enjeux concernant les mammifères sur l'aire d'étude.....	47
Carte 14 : enjeux concernant les chiroptères sur l'aire d'étude	48
Carte 15 : enjeux concernant les oiseaux sur l'aire d'étude.....	49
Carte 16 : enjeux concernant les poissons sur l'aire d'étude	50
Carte 17 : Synthèse des enjeux écologiques représentés sur l'aire d'étude	51

TABLEAU

Tableau 1 : Informations administratives sur la société de projet	8
Tableau 2 : Principales caractéristiques du projet.....	13
Tableau 3 : Définition des aires d'étude.....	16
Tableau 4 : Synthèse des risques présents au niveau de l'aire d'étude	24
Tableau 5 : Synthèse des projets susceptibles d'avoir des effets cumulés	67
Tableau 6 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et incidences résiduelles – Volets généralistes (Source : ETEN Environnement)	75
Tableau 7 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et incidences résiduelles – Volet milieu naturel (Source : NATURALIA).....	77
Tableau 8 : Synthèse des coûts du projet.....	82

FIGURES

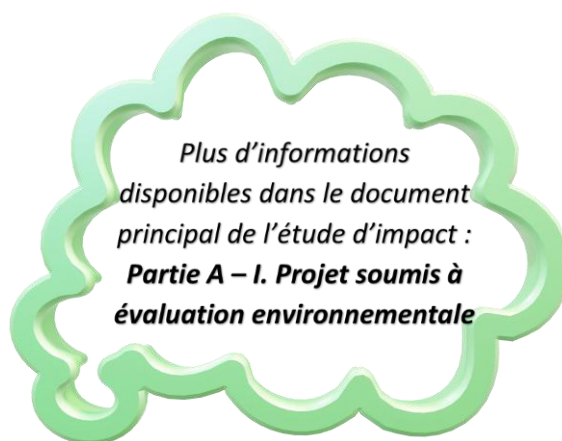
Figure 1 : Parc raccordé en France au 31 décembre 2023 (Source : RTE/ERDF/ADEEF/SER : panorama de l'électricité renouvelable)	7
Figure 2 : Répartition de l'activité d'AEDES ENERGIES en France Métropolitaine	8
Figure 3 : Plan théorique d'une centrale photovoltaïque au sol	12
Figure 4 : Procédure de recyclage des panneaux (source : SOREN)	15
Figure 5 : Extrait du plan de zonage du PLU de Lafitte sur Lot (Source : Géoportail Urbanisme).....	22
Figure 6 : Extrait du zonage inondation Lot Crue 1927 (et affluents) DDT47	25

I. PREAMBULE DU RESUME NON TECHNIQUE

A noter que les volets généralistes et paysage ont été réalisés par le bureau d'études ETEN Environnement et le volet milieu naturel par le bureau d'études NATURALIA.

I. 1. Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?

L'étude d'impact est un document réglementaire que le porteur de projet doit établir avant de réaliser son aménagement. Ce document consiste, premièrement, en une analyse de l'état initial de l'environnement (milieu physique, milieu humain, paysage, milieu naturel) au niveau et aux abords de la zone impactée par le projet. Suite à cela, les incidences du projet sur l'environnement sont évaluées puis des mesures environnementales visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sont proposées.



L'étude d'impact correspond à la restitution écrite de la démarche d'évaluation environnementale que le maître d'ouvrage a intégré tout au long de la conception de son projet.

Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact. Il correspond à une étude d'impact concentrée et vulgarisée afin de permettre à tous de comprendre le projet, les enjeux du secteur et les mesures mises en place.

I. 2. Le photovoltaïque en France

Les systèmes photovoltaïques utilisent l'énergie la mieux répartie dans le monde : la lumière du soleil. En France, actuellement, des réalisations ont mis en valeur les qualités de l'électricité solaire photovoltaïque : sa fiabilité, son autonomie, son influence faible sur l'environnement et sa plus-value en tant que composant de construction.

Le développement des énergies renouvelables représente un enjeu mondial dans la lutte contre le changement climatique. L'énergie solaire, propre et renouvelable, permet une production d'électricité significative et présente de nombreux avantages : fiable, peu coûteuse, faible impact sur l'environnement, etc.

Au 31 décembre 2023, la puissance totale raccordée s'élève à 19 047 MW (hors Corse).

Puissance solaire raccordée par région au 31 décembre 2023

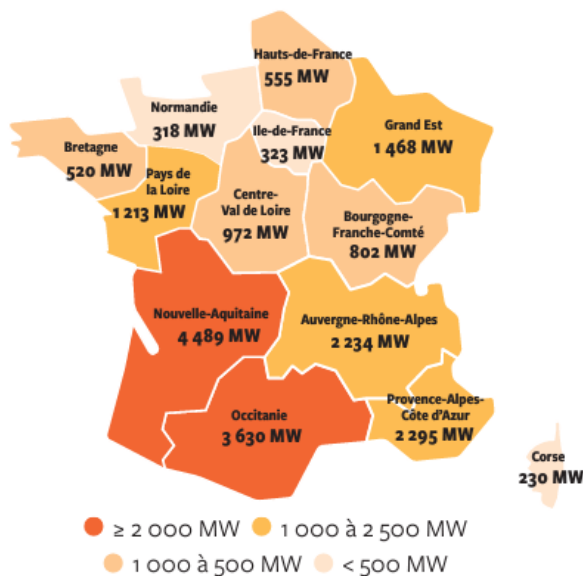


Figure 1 : Parc raccordé en France au 31 décembre 2023 (Source : RTE/ERDF/ADEeF/SER : panorama de l'électricité renouvelable)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe ces objectifs et cadre la politique de l'énergie à l'échelle nationale :

- Favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte ;
- Assurer la sécurité d'approvisionnement et réduire la dépendance aux importations ;
- Maintenir un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international et permettre de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ;
- Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs, en réduisant l'exposition des citoyens à la pollution de l'air et en garantissant la sûreté nucléaire ;
- Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Contribuer à la mise en place d'une union européenne de l'énergie.

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, la France a pris de forts engagements pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement.

Le projet de parc photovoltaïque à Lafitte-sur-Lot s'inscrit dans cette démarche de développement des énergies renouvelables et permet de répondre aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

I. 3. Présentation de la société porteuse du projet : AEDES ENERGIES

AEDES ENERGIES est une société française spécialisée dans la production d'énergie issue de ressources renouvelables (Solaire Photovoltaïque et Eolien).

L'activité de la société représentait en décembre 2021, un portefeuille de 75 projets photovoltaïques et 10 projets éoliens, ce qui représente une capacité de 1446 MW de projets en cours de développement.

L'entreprise est implantée sur trois secteurs géographiques :

- **Bordeaux Rive Droite (Floirac) – Nouvelle Aquitaine – siège social ;**
- **Aix-en-Provence – Région Sud – bureau Sud-Est ;**
- **Chauny – Hauts-de-France – bureau Nord-Grand-Est.**

AEDES ENERGIES est présente de façon intégrée dans le développement, la construction, la production, l'exploitation, maintenance et le démantèlement de centrales électriques. Cette présence sur toute la chaîne de compétences lui permet de maîtriser la qualité de ses centrales et d'assurer à ses partenaires un engagement sur le long terme.



Figure 2 : Répartition de l'activité d'AEDES ENERGIES en France Métropolitaine

Dans le cadre de ce projet, la demande de permis de construire, ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques, seront portées par la société de projet « Aedes PVSOL 22-035 » par Aedes énergies.

Tableau 1 : Informations administratives sur la société de projet

Renseignements administratifs	Société exploitante
Raison Sociale	Aedes PVSOL 22 - 035
Adresse siège social	27 avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	100.00 euros
Numéro SIRET	82351299100030

Créée en 1994, la société AEDES est une entreprise expérimentée dans le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables en France. Elle s'engage à toujours choisir la meilleure énergie pour le bon territoire, à agir dans l'information et la concertation avec les riverains durant le processus du développement de projet.

II. RESUME NON TECHNIQUE - DESCRIPTION DU PROJET

II. 1. Projet concerné : création d'un parc photovoltaïque au sol dans un contexte agricole, à Lafitte-sur-Lot (47)

Dans le cadre de ses activités, Aedes énergies a identifié un site favorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Lafitte-sur-Lot, dans le département du Lot et Garonne (47). Le site est localisé au sein de parcelles agricoles, à l'est du bourg de la commune.

Le projet, divisé en quatre emprises clôturées, représente une superficie totale de 4,27 ha (ouest 1 : 1,65 ha, ouest 2 : 1,22 ha, est : 1,40 ha).

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol dans un contexte agricole, à proximité du bourg de la commune. Il s'agit d'un projet « agricompatible¹ ».

II. 2. Historique du choix du site

L'équipe de développement de AEDES ENERGIES présélectionne méticuleusement les projets dès les premières analyses de faisabilité. Chaque nouveau projet présenté aux services instructeurs est ainsi le fruit d'un compromis optimal basé sur de nombreux critères : énergétiques, territoriaux, paysagers, socio-culturels et techniques.

Le site a été choisi avec la commune pour les raisons suivantes :

- **Il s'agit d'un foncier communal non valorisable (en agricole ou construction) et qui a servi de site de stockage de déchets ;**
- **Le foncier des parcelles voisines appartenant à des propriétaires a été ajouté pour rendre plus homogène le projet et inclure les voisins ;**
- **Les parcelles des voisins sont en partie sans valeur agronomique (ancien site de casse-auto).**

Une partie est agricole mais avec une véritable problématique d'exploitation et d'accès.

Une explication du processus de recherche de sites favorables à l'échelle communale / Intercommunale :

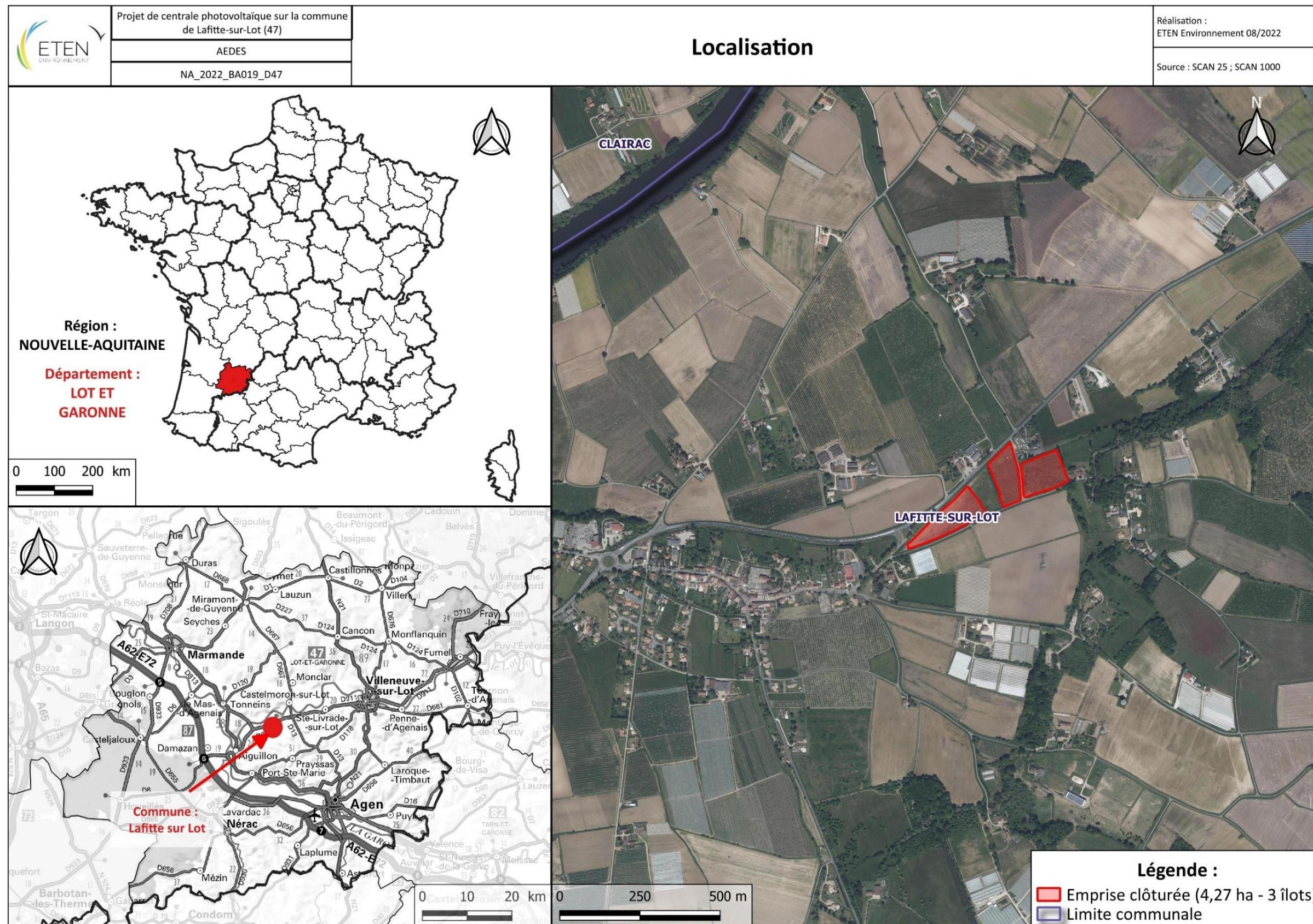
- **Le choix des sites se fait après avoir sollicité les mairies, défini avec les mairies les zones à prioriser et les prescriptions à respecter ;**
- **Une fois les critères définis, nous analysons toute la commune pour sélectionner les sites potentiels avant de les présenter pour les mairies pour validation ;**

¹ Les installations « agricompatibles » sont des installations compatibles avec l'exercice de l'activité agricole et conforme à un document-cadre du code de l'urbanisme

- Une fois le choix effectué, nous avons vérifié qu'il n'y avait aucun conflit d'usage, sollicité l'interco avec la mairie pour avoir un avis favorable pour poursuivre le projet, le maire a également sollicité la DDT47 pour les informer du projet et avoir leur soutien.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le site d'étude du projet répond à l'ensemble des critères multithématiques. Enfin, l'intérêt de la commune pour un projet énergétique sur le site de Lafitte-sur-Lot est fort.



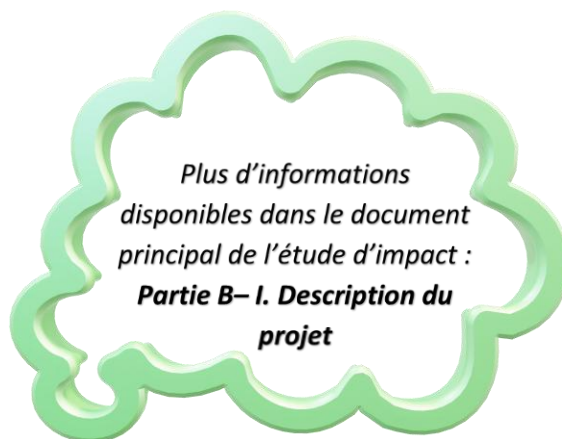
Carte 1 : Localisation du projet de centrale photovoltaïque au sol

II. 3. Données générales et non techniques du projet photovoltaïque

Composition et fonctionnement d'une centrale photovoltaïque

Une centrale photovoltaïque est principalement composée des éléments suivants :

- Les modules (composés de cellules photovoltaïques), source de production d'énergie et leurs structures porteuses ;
- Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles et boîtes de jonctions) ;
- Les onduleurs et les transformateurs pour la transformation de l'énergie produite ;
- Les aménagements connexes ou locaux techniques nécessaires à l'exploitation du site ;
- Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité via un poste de livraison.



Le schéma proposé ci-dessous permet d'identifier facilement la place de chaque composant :

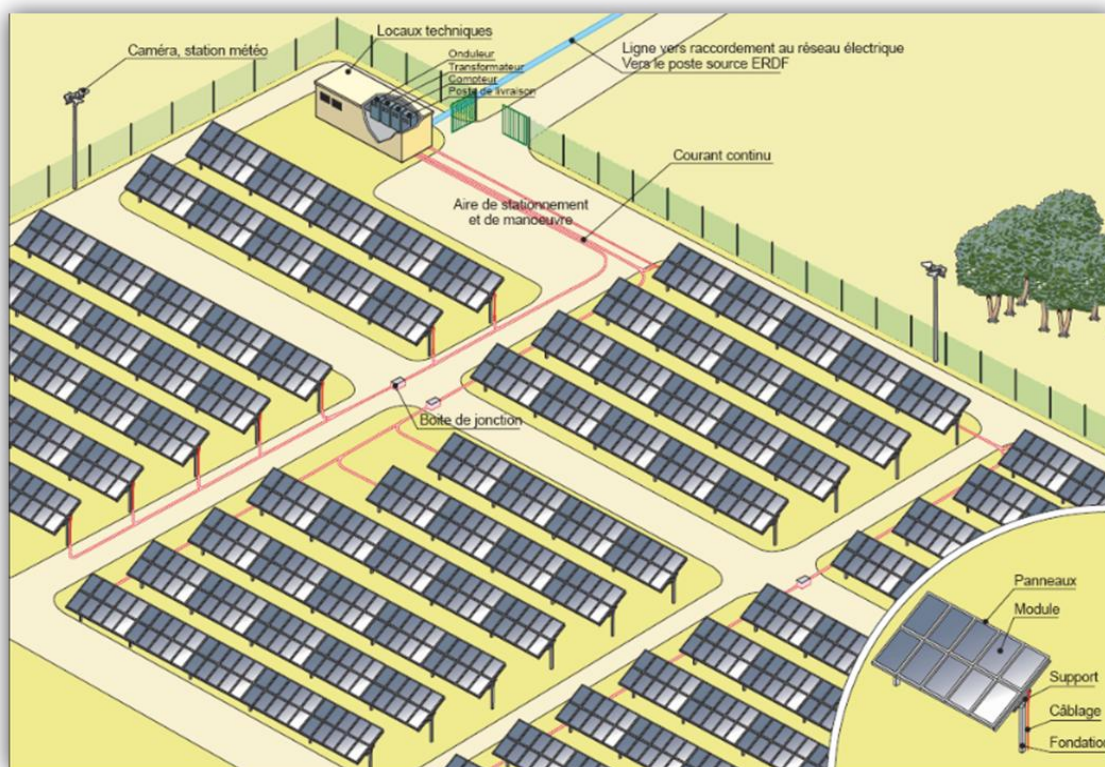


Figure 3 : Plan théorique d'une centrale photovoltaïque au sol
(Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)

Description du projet de LAFITTE-SUR-LOT

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques de ce projet.

Tableau 2 : Principales caractéristiques du projet

Caractéristiques du parc photovoltaïque		
Surface clôturée (en ha)	4 ;27 (1,65+1,22+1,40)	
Puissance (MWc)	2,72	
Durée de vie du parc	30-40 ans	
Caractéristiques générales des tables d'assemblage		
Inclinaison (°)	20°	
Ecartement entre deux tables (m)	4 m (2 îlots à l'ouest) 2 m (îlot à l'est)	
Hauteur (m)	2,84 au point le plus haut 1,10 m au point le plus bas (afin d'être « agricompatible »)	
Caractéristiques générales des postes de transformation		
Nombre	2	
Surface unitaire (m²)	14,8	
Caractéristiques générales du poste de livraison		
Nombre	1	
Surface unitaire (m²)	27	
Caractéristiques générales de la clôture et des portails		
	Clôture	Portail
Hauteur	2 m	2 m
Couleur	Vert	
Caractéristiques générales de la réserve incendie - citerne		
Nombre	1	
Surface unitaire (m²)	72	
Volume unitaire d'eau contenu (m³)	30	

Raccordement au réseau électrique public

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé depuis le poste de livraison de la centrale photovoltaïque, qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre aux installations.

Le Gestionnaire du Réseau de Distribution réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage de la centrale solaire.

La solution de raccordement consiste en la création d'une liaison souterraine entre le poste de livraison (situé à l'extrémité nord-ouest de la centrale, en bord de route) et la ligne à haute tension d'Enedis située à environ 50m au nord de la zone de projet.

Le plan de masse de la centrale photovoltaïque est donné en suivant.

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
LAFITTE-SUR-LOT
COMMUNE DE LAFITTE-SUR-LOT (47)

PLAN DE MASSE DU PROJET
AVEC VUE AÉRIENNE

- Légende**
- Clôture avec entrée
 - ▨ Structures photovoltaïques
 - ▨ Poste de livraison
 - ▨ Poste de transformation
 - ▨ Citerne
 - ▨ Piste renforcée largeur 4m
 - ▨ Piste légère largeur 4m
 - ▨ Cours d'eau existant
 - ▨ Végétation existante
 - ▨ Végétation à supprimer
 - ▨ Zone humide à préserver
 - ▨ Zone d'évitement
 - ▨ Fossé existant
 - ▨ Réseau Télécom
 - ▨ Haie bocagère à créer
 - Arbre existant à conserver

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
AEDES ENERGIES SAS
27 avenue des Mondaults,
Rive Droite Bordeaux, 33270 FLOIRAC

PAGE 16 / 59

PC2



Carte 2 : Plan de masse du projet

La phase chantier

Suite à l'obtention des autorisations nécessaires, la construction de la centrale pourra débuter. La durée du chantier est estimée à 4 mois.

Trois phases principales, se divisant en plusieurs opérations, sont ainsi répertoriées. Il s'agit de :

- **La phase de préparation du site (pose des clôtures, préparation du terrain, ...)** ;
- **La phase de montage des structures photovoltaïques (préparation des chemins de câbles enterrés, pose des matériels, mise en place des locaux techniques, ...)** ;
- **La phase de raccordement.**

La phase d'exploitation

L'exploitation durera 30-40 ans. Des manœuvres d'entretien et de maintenance auront lieu ponctuellement pour le bon fonctionnement de la centrale.

L'entretien du parc et des panneaux solaires sera géré par un prestataire spécialisé engagé par la société. Un contrôle technique régulier de l'installation photovoltaïque sera également mis en place afin de veiller à la sécurité des personnes et de l'installation.

Un entretien mécanique régulier de la végétation par gyrobroyage sera fait au sein de la centrale afin d'éviter l'embuissonnement.

Les fauches seront tardives pour permettre la floraison et la fructification de la flore en place mais aussi limiter la mortalité de la faune présente sur le site.

Le démantèlement

Enfin, le démantèlement de la centrale et la remise en état du terrain sont prévus dans les conditions du bail. Lors du démantèlement, tous les composants du parc sont démontés et sont acheminés, après tri sélectif, vers les filières de retraitement et/ou de récupération des plus proches.



Figure 4 : Procédure de recyclage des panneaux (source : SOREN)

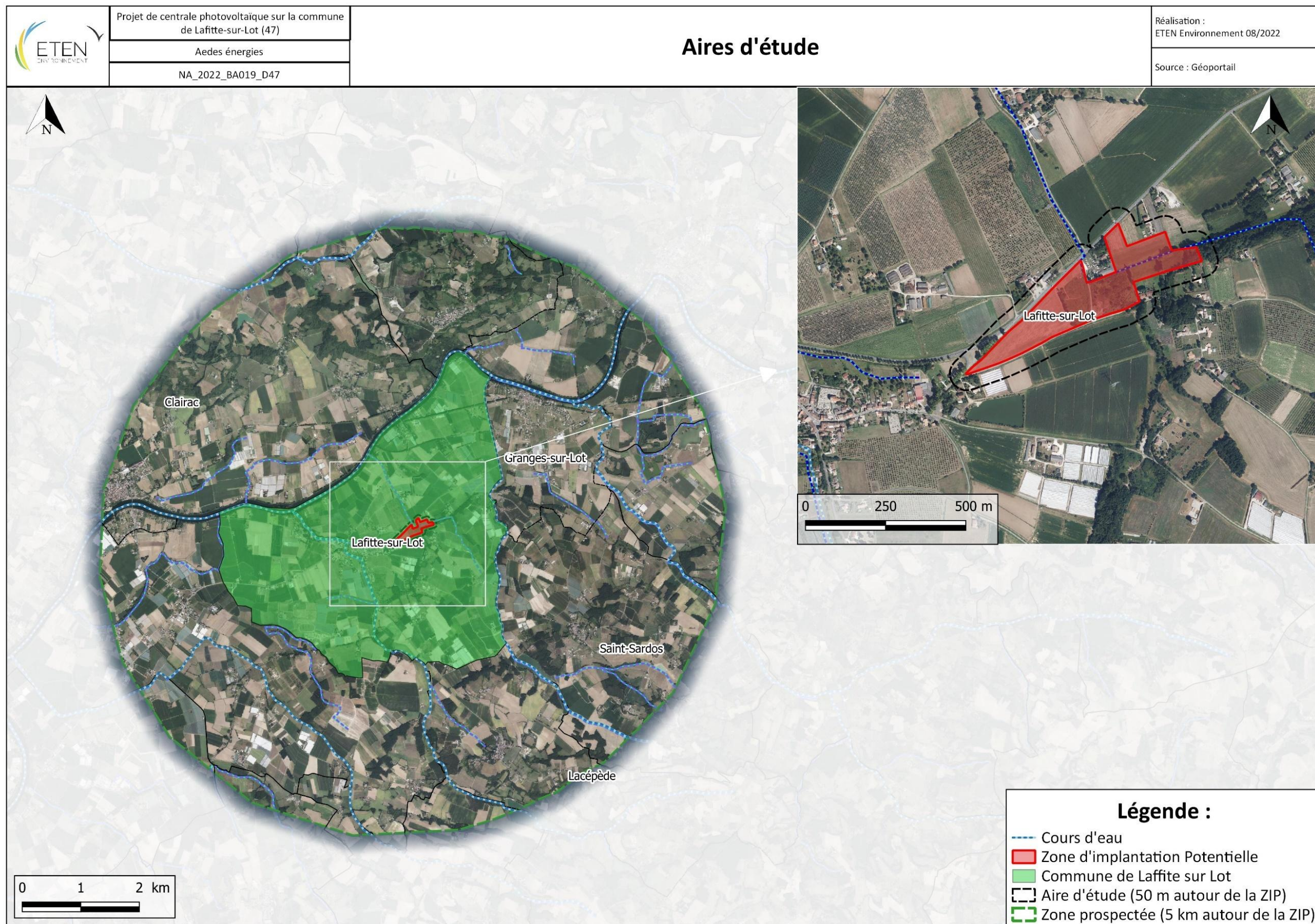
III. RESUME NON TECHNIQUE - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ou Zone d'étude immédiate (utilisée par Naturalia) concerne les parcelles dont le foncier est maîtrisé, correspondant à une surface de 8,54 ha.
Sur la base de cette ZIP, plusieurs aires d'étude sont prises en compte pour l'analyse des différentes thématiques de l'état initial de l'environnement.

Tableau 3 : Définition des aires d'étude

Aires d'étude	Définition	Application des aires d'étude par thématique			
		Milieu physique	Milieu humain	Paysage et Patrimoine	Milieu naturel (Source : Naturalia)
Aire d'étude immédiate	Elle correspond à l'aire d'emprise du projet et ses alentours dont les connexions et axes de déplacement potentiellement empruntés par la faune pour des mouvements locaux.	Zone tampon de 50 m autour de la ZIP			Zone tampon de 25 m autour de la ZIP
Aire d'étude éloignée	Elle correspond à l'appréhension des périmètres d'inventaires et réglementaires tels que ZNIEFF, Natura 2000 et la bibliographie ; permettant d'obtenir une vision plus large du contexte écologique dans lequel s'inscrit le projet d'aménagement.	Bassin versant de la Garonne	Commune de Lafitte-sur-Lot	Zone prospectée Rayon de 5 km autour de la ZIP	

Celles-ci sont cartographiées page suivante.



Carte 3 : Aires d'étude

III. 1. Milieu physique : des enjeux globalement faibles

III. 1. 1. Climat : des conditions privilégiées pour le développement d'un projet photovoltaïque



La commune de Lafitte-sur-Lot se situe au centre du département du Lot (47). Lafitte-sur-Lot est une commune proche de de l'agglomérations d'Agen, à environ 20 km au Nord-Ouest. Le site est donc soumis à un climat océanique dégradé, avec une amplitude thermique plus marquée que sur le littoral aquitain et des précipitations moins importantes.

L'ensoleillement du secteur (environ 2019,7 h/an) est un véritable atout pour le photovoltaïque. L'exposition du site à la foudre est faible.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Fort	Les conditions climatiques du site sont favorables au projet photovoltaïque, notamment l'ensoleillement. Toutefois, les phénomènes météorologiques extrêmes vont s'intensifier dans un contexte de changement climatique.
Sensibilité du projet : Favorable	Le développement des énergies renouvelables dont le projet de parc photovoltaïque représente un enjeu mondial dans la lutte contre le changement climatique.

III. 1. 2. Topographie : relativement homogène et plane

Le site présente une légère pente vers le sud avec des altitudes entre 35 et 43 m NGF.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Faible	La topographie générale est relativement plane et homogène.
Sensibilité du projet : Faible	La topographie existante est compatible avec un projet photovoltaïque

III. 1. 3. Géologie : formations géologiques à dominante alluviale

L'aire d'étude est majoritairement concernée par la formation suivante :

- **Fy-z : Alluvions des basses terrasses (Holocène) : limons et argiles sableuse**

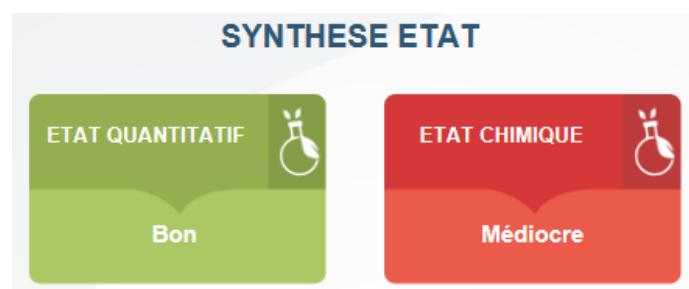
Une petite partie à l'Est de l'aire d'étude est concernée par la formation :

- **Fw1 : Alluvions des basses terrasses (Pléistocène supérieur) : Sables orange, graviers et galets.**

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Faible	Des formations géologiques à dominante alluviale
Sensibilité du projet : Faible	Les formations géologiques de l'aire d'étude ne présentent pas d'enjeu particulier concernant le projet photovoltaïque.

III. 1. 4. Hydrogéologie : une nappe d'eau souterraine « libre » en bon état quantitatif et un état chimique médiocre

Selon le SDAGE 2022-2027 l'état quantitatif de l'aquifère libre FRFG023B est « bon ». L'état chimique de l'aquifère est « Mauvais ». La masse d'eau souterraine FRFG023B était en bon état suivant le précédent état des lieux de 2013 (SDAGE 2016-2021).



» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Modéré	Une masse d'eau souterraine libre en bon état quantitatif et un état chimique médiocre
Sensibilité du projet : Faible	Le projet n'engendrant pas de prélèvement, le seul enjeu concernant la nappe relève des risques de pollutions liés à l'entretien du parc et de la végétation qui sera fait au sein de la centrale. Une attention particulière devra également être portée à la prévention des pollutions accidentelles en phase chantier.

III. 1. 5. Hydrographie : masses d'eau superficielles en bon état chimique et un état écologique médiocre

Situé dans le bassin versant du Lot aval, le projet est localisé dans la zone hydrographique « **Le Lot du confluent de la Bausse au confluent du Marais (inclus)** » (O883)

Un cours d'eau référencé traverse le site d'étude. Il s'agit d'un cours d'eau sans nom codifié (O8831022), d'une longueur de 2 km et qui se jette dans le Lot (O---0150) en rive gauche.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Modéré	Une masse d'eau superficielle en bon état chimique et un état écologique médiocre. Cours d'eau dans l'aire d'étude immédiate du projet.
Sensibilité du projet : Faible	Ne pas faire entrave aux orientations du SDAGE Adour-Garonne. Maintien de la qualité des masses d'eau. Le projet ne peut être un frein à l'atteinte des objectifs fixés vis-à-vis du bon état de la masse d'eau.

III. 2. Milieu humain : des sensibilités modérées à fortes

III. 2. 1. Contexte socio-économique : une commune rurale hors attraction des villes



L'aire d'étude du projet est localisée sur la commune de Lafitte-sur-Lot. Cette commune est rattachée administrativement à l'arrondissement de Marmande.

Les données démographiques de la commune de Lafitte-sur-Lot révèlent une faible attractivité de la commune, dans un contexte rural.

L'aire d'étude n'est pas concernée par des activités de loisirs ou bien touristiques.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu lié au contexte socio-démographique : Faible	Le contexte socio-démographique montre que le projet s'inscrit dans un territoire rural aux faibles densités de peuplement et marqué par une faible pression foncière.
Sensibilité du projet lié au contexte socio-démographique : Faible	Le projet de parc photovoltaïque n'influe pas sur les paramètres socio-démographiques.
Enjeu lié au contexte économique : Fort	Aire d'étude est inscrite au sein d'un contexte agricole. Présence de bovins en pâturage sur la parcelle.
Sensibilité du projet lié au contexte économique : Forte	Veiller à ne pas perturber l'activité agricole en place.

III. 2. 2. Urbanisme : un zonage de l'urbanisme agricole

Le PLU de la Commune de Lafitte sur Lot a été approuvé le 02 janvier 2019

Selon le plan de zonage du PLU, la ZIP du projet est classée en zone **A**. Selon le règlement écrit du PLU, il s'agit donc d'une zone agricole. Ce zonage est à protéger car l'agriculture constitue une activité économique à part entière contribuant localement au maintien des spécialités paysagères et par son rôle d'activité d'intérêt général nécessaire à l'entretien du milieu, des chemins d'exploitation, etc...

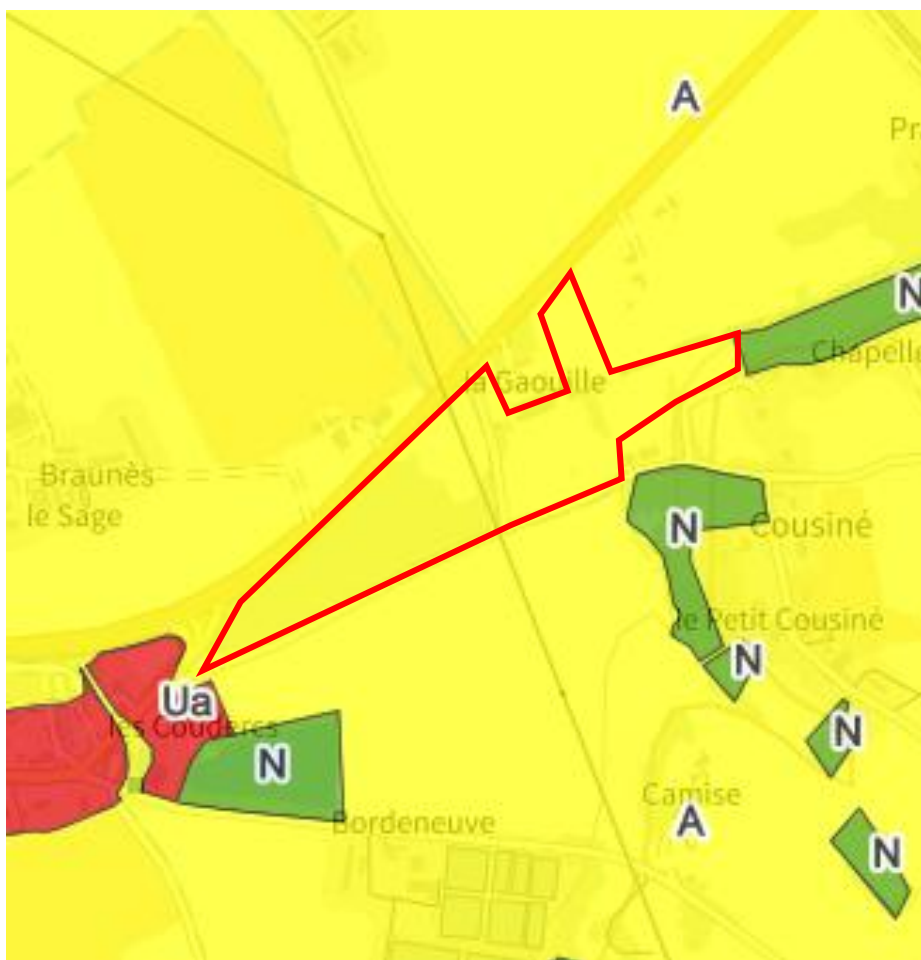


Figure 5 : Extrait du plan de zonage du PLU de Lafitte sur Lot (Source : Géoportail Urbanisme)

Selon le règlement écrit du PLU, sont autorisées dans les zones A :

« 2.8. Equipements nécessaires aux énergies renouvelables. La réalisation de constructions mettant en œuvre des objectifs de qualité environnementale, ainsi que l'installation de matériels utilisant des énergies renouvelables sont encouragées. Néanmoins, ces équipements doivent rechercher le meilleur compromis entre performance énergétique et intégration architecturale et paysagère. »

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Fort	Un zonage de l'urbanisme agricole.
Sensibilité du projet : Modérée	Mise en compatibilité du document d'urbanisme prévue.

III. 2. 3. Voiries : une route départementale fréquentée

Le site est bordé par la départementale 666. L'accès à la ZIP se fait par la RD666 au Nord et un chemin communal « le chemin de Picharry » au Sud.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Faible	Une route départementale entretenue et fréquentée permet l'accès au site.
Sensibilité du projet : Faible	Le projet doit veiller à ne pas trop perturber la circulation des riverains en phase travaux.

III. 2. 4. Servitudes d'utilité publique : aire d'étude concernée

Le site d'étude est concerné par plusieurs Servitudes d'Utilité Publique (SUP AC1, I3, I4 et PM1). Les contraintes annexées au PLU pourront faire l'objet de prescription conformément à l'article R111-2 du Code de l'urbanisme.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Fort	Une servitude d'utilité publique de type AC1 (site inscrit) et une servitude relative aux canalisations de gaz et lignes électrique.
Sensibilité du projet : Modérée	Veiller à respecter les règlements de ces SUP.

III. 2. 5. Sites et sols pollués et transport de matières dangereuses

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Fort	Le site du projet est concerné par un site CASIAS dont l'activité est aujourd'hui terminée. Une canalisation de gaz naturel traverse le site.
Sensibilité du projet : Forte	Veiller à réaliser une DT/DICT concernant la canalisation de gaz qui traverse le site d'étude et éviter tout impact lors des travaux.

III. 2. 6. Risques naturels : concernée par une zone inondable

L'aire d'étude est concernée par les risques décrits ci-dessous.

Tableau 4 : Synthèse des risques présents au niveau de l'aire d'étude

NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	REMARQUES
Sismicité <i>Géorisques</i>	Aléa très faible	Risque sismique (niveau 1) au niveau de l'aire
Aléa feu de forêt <i>PLU</i>	Aléa faible	Selon les données du PLU, la commune est concernée par le risque de feu de forêt. Néanmoins, aucun boisement dense n'est présent sur l'aire d'étude.
Aléa retrait/gonflement d'argiles <i>BRGM</i> <i>Géorisques</i>	Aléa faible	La commune de Lafitte-sur-Lot est concernée par un aléa faible du risque de retrait/gonflement des argiles. <i>La commune est soumise à un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux.</i>
Zone inondable <i>BRGM</i> <i>Géorisques</i>	Aléa fort	L'aire d'étude est concernée par ce risque, la commune est soumise à un PPRI approuvé le 24/07/2014
Mouvements de terrain <i>Géorisques</i>	Non concerné	Aucun mouvement de terrain ni aucune cavité souterraine n'a été recensé à proximité de l'aire d'étude
Remontée des eaux de nappe <i>BRGM</i>	Modéré	L'aire d'étude du site est concernée par une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe
Risques technologiques <i>BRGM ; Géorisques</i>	Aléa fort	La commune est concernée par le risque de transport de matières dangereuses. Une canalisation de transport de gaz naturel traverse la ZIP
Tempêtes <i>Météo France</i>	Aléa faible	La situation du département du Lot-et-Garonne lui confère une exposition protégée aux tempêtes.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2019, la commune de Lafitte-sur-lot est soumise au risque d'inondation.

Elle est dotée d'un [PPRI](#) approuvé le 24/07/2014. L'aire d'étude du site est concernée par ce risque d'inondation. L'aire d'étude est concernée par un zonage rouge et rouge clair.

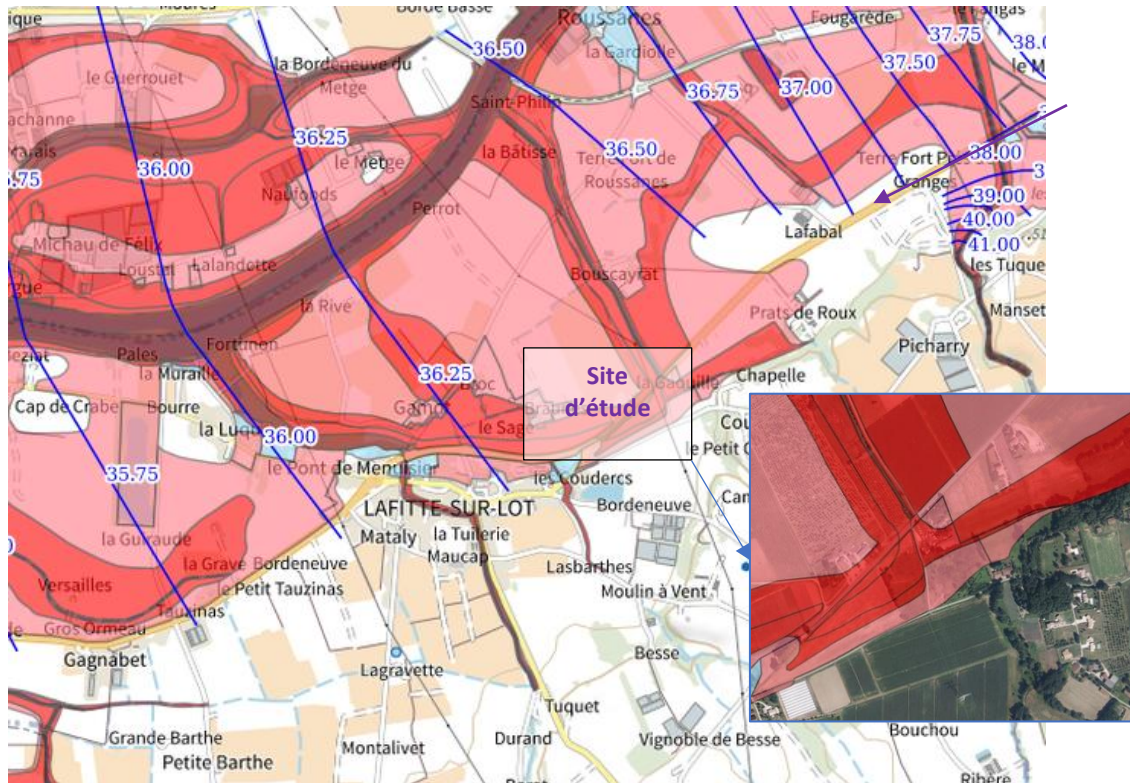


Figure 6 : Extrait du zonage inondation Lot Crue 1927 (et affluents) DDT47

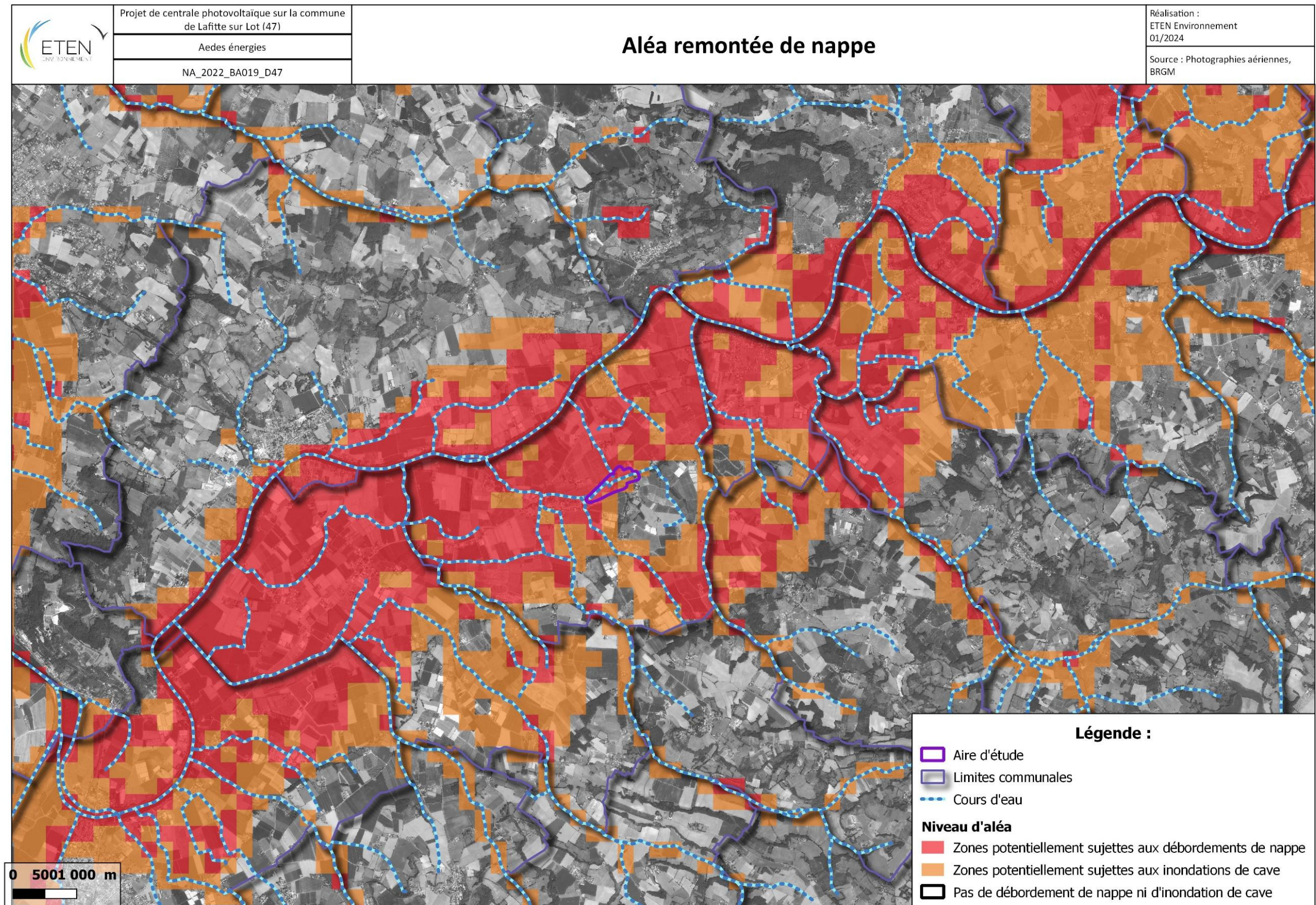
» Ce qu'il est important de retenir :

Enjeu : Fort	Le site du projet est concerné par une zone inondable.
Sensibilité du projet : Modérée	Veiller à adapter les structures en fonction de ce risque

III. 2. 7. Une qualité de l'air et une ambiance sonore moyennes

» Ce qu'il est important de retenir :

Enjeu lié à la qualité de l'air et à l'ambiance sonore : Fort	Qualité de l'air et ambiance sonore moyennes
Sensibilité du projet : Faible	Veiller à ne pas plus dégrader la qualité de l'air et l'ambiance sonore et plus particulièrement en phase travaux.

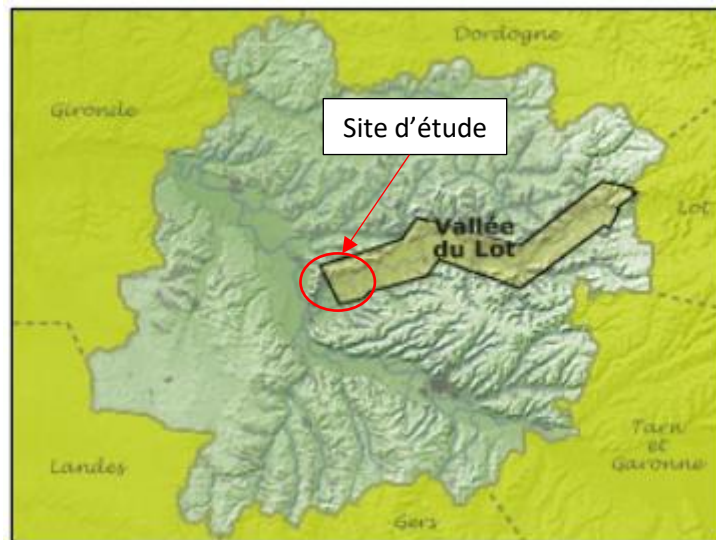
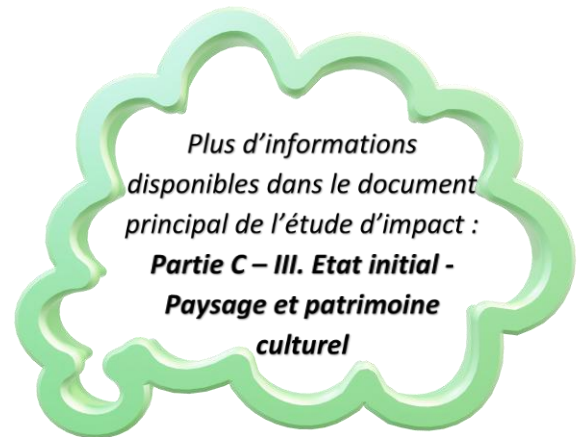


Carte 4 : Localisation de l'aire d'étude au regard du risque remontée de nappes

III. 3. Paysage et patrimoine culturel : des sensibilités faibles à fortes

III. 3. 1. Contexte paysager : la Vallée du Lot

A l'échelle du département, le site d'étude est localisé dans la Vallée du Lot.



La vallée du Lot déroule un paysage où se combinent avec variété, agriculture et habitat jusqu'à rejoindre la Garonne en la confluence qui donnera son nom au département. Elle s'inscrit entre 2 coteaux qui se distinguent nettement par leur relief et leur occupation humaine et végétale.

III. 3. 2. Diagnostic paysager

■ Analyse du paysage éloigné (5 km)

A ce niveau, le paysage est structuré par un relief plus ou moins marqué et par une mosaïque de parcelles agricoles, de coteaux boisés et d'espaces artificiels et urbanisés. Les milieux ouverts tels que les plaines et les cultures offrent des vues dégagées et donc une perception plus lointaine du paysage. En revanche, les forêts, milieux fermés, contribuent à stopper la vision et ne permettent que des vues courtes. En fonction du cycle de production des cultures environnantes (maïs, tournesol, etc.), la perception du paysage et les vues peuvent varier au fil des saisons (cultures souvent hautes en période estivale et plutôt rases offrant une vue dégagée en hiver).

■ Analyse du paysage immédiat

Si la route départementale, qui est assez fréquentée, offre un axe de découverte principal du site, cependant la découverte du paysage rapproché s'opère aussi via des chemins communaux.

En outre, des habitations possèdent des co-visibilités directes et partielles sur le site.

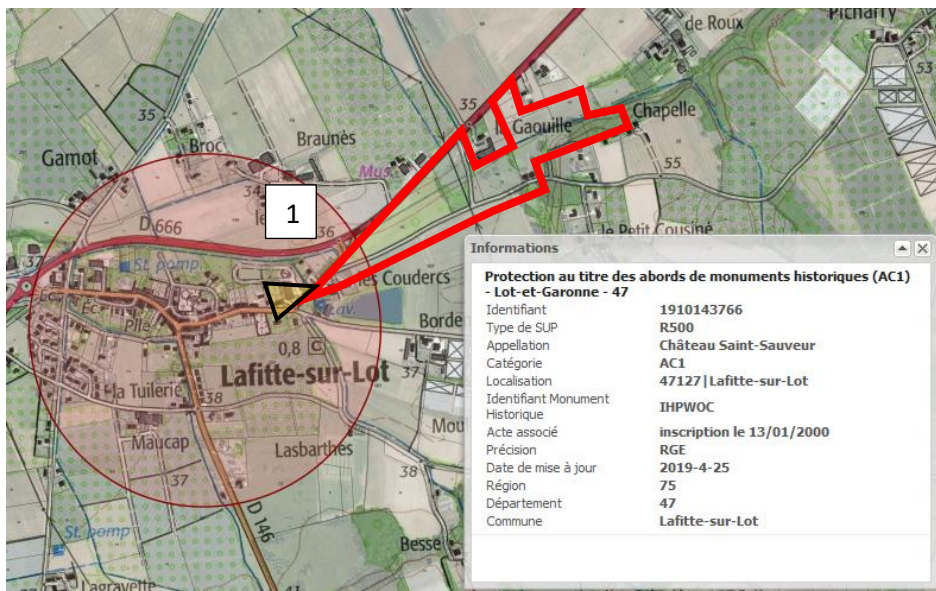
» Ce qu'il est important de retenir :

Enjeu : Fort	Contexte agricole avec des mosaïques de paysages riches en biodiversité : prairies, cultures, cours d'eau et ripisylves. Des axes de découverte depuis une départementale et un chemin communal. Présence de d'habitation parsemés. Co-visibilités depuis ou vers des habitations.
Sensibilité du projet : Forte (paysage de l'aire d'étude rapprochée)	Intégrer le projet dans le paysage et limiter les perceptions directes les plus importantes : - veiller à préserver et maintenir les haies déjà présentes ; - prévoir un écran paysager de type haie arborée pour contrer les co-visibilités directes avec les maisons présentes à proximité.

III. 3. 3. Patrimoine culturel

Aucun site classé ou inscrit n'est référencé au sein ou à proximité immédiate de l'aire d'étude immédiate du projet.

Il existe un périmètre de protection historique sur l'aire d'étude, « Protection au titre des abords de monuments historiques du château Saint-Sauveur » (1910143766).



VUE N°1 sur le monument

Google Maps, 2013

Pas de Co-visibilité

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Fort	Un périmètre de protection historique sur l'aire d'étude, « Protection au titre des abords de monuments historique du château Saint-Sauveur ».
Sensibilité du projet : Modérée	Consulter la DRAC.

III. 4. Milieu naturel : des enjeux liés à la présence d'espèces patrimoniales (Source : NATURALIA)

III. 4. 1. Périmètres d'inventaires et réglementaires liés au patrimoine naturel



Périmètres d'inventaires :

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
ZNIEFF de type 2	720000972 – Coteaux de la basse vallée du Lot – Confluence avec la Garonne	5.4 km au nord	<u>Habitats</u> : 34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches, 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, 31.88 Fruticées à Genévriers communs, 62.1 Végétation des falaises continentales calcaires <u>Faune</u> : Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Grand murin, Murin de Natterer, Grand rhinolophe <u>Flore</u> : Ail à tête ronde, Orchis à fleurs lâches, Cardoncelle mou, Epipactis à larges feuilles, Orchis brûlé, Ophrys de la passion, Coronille changeante, etc.	Faible Les enjeux de cette ZNIEFF se concentrent principalement autour des chiroptères et des habitats calcaires et flore associée. Le Lot sépare la ZNIEFF de l'aire d'étude. Cependant, certaines espèces de chiroptères peuvent se retrouver sur le site en transit/alimentation.
	720012955 – Coteaux et pechs de Montpezat	4,8 km à l'est	<u>Habitats</u> : 34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches, 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, 31.88 Fruticées à Genévriers communs, 62 Falaises continentales et rochers exposés <u>Flore</u> : Ail noir, Orchis de Fuchs, Orchis vert, Ophrys de la passion, Tulipe précoce, Epipactis de Müller, Glaïeul des moissons, etc.	Nul Les enjeux de cette ZNIEFF se concentrent principalement autour des habitats calcaires et de la flore associée. Le lien est considéré nul du fait de la grande distance qui sépare les deux sites.
ZNIEFF de type 1	Aucune ZNIEFF de type 1 n'est située dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			

Périmètres réglementaires :

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
APPB	FR3800353 – Garonne et section du Lot	1,2 km au nord	Faune : Esturgeon, Lamproie fluviatile, Saumon atlantique, Truite de mer	Faible La Garonne est reliée à l'aire d'étude via le réseau hydrographique (ruisseau de Saint-Philip). Cependant, compte tenu des habitats présents sur le site, les espèces citées sont peu susceptibles de s'y retrouver.
Sites Natura 2000	Aucun site Natura 2000 n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
ENS	Aucun ENS n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Sites de compensation	Aucun site de compensation n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Réserve Naturelle Régionale et Nationale	Aucune réserve naturelle n'est située dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Parc Naturel Régional et Nationale	Aucun parc naturel n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Sites inscrits	Aucun site inscrit n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Sites classés	Aucun site classé n'est situé dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			
Réserves de chasse	Aucune réserve de chasse n'est située dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet			



- Aire d'étude
- Tampon de 5 km
- ZNIEFF de type 2

NATURALIA
Ingénierie en écologie

A
Aedes Energies

Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : AH

Carte 5 : Localisation des ZNIEFF situées à proximité de l'aire d'étude



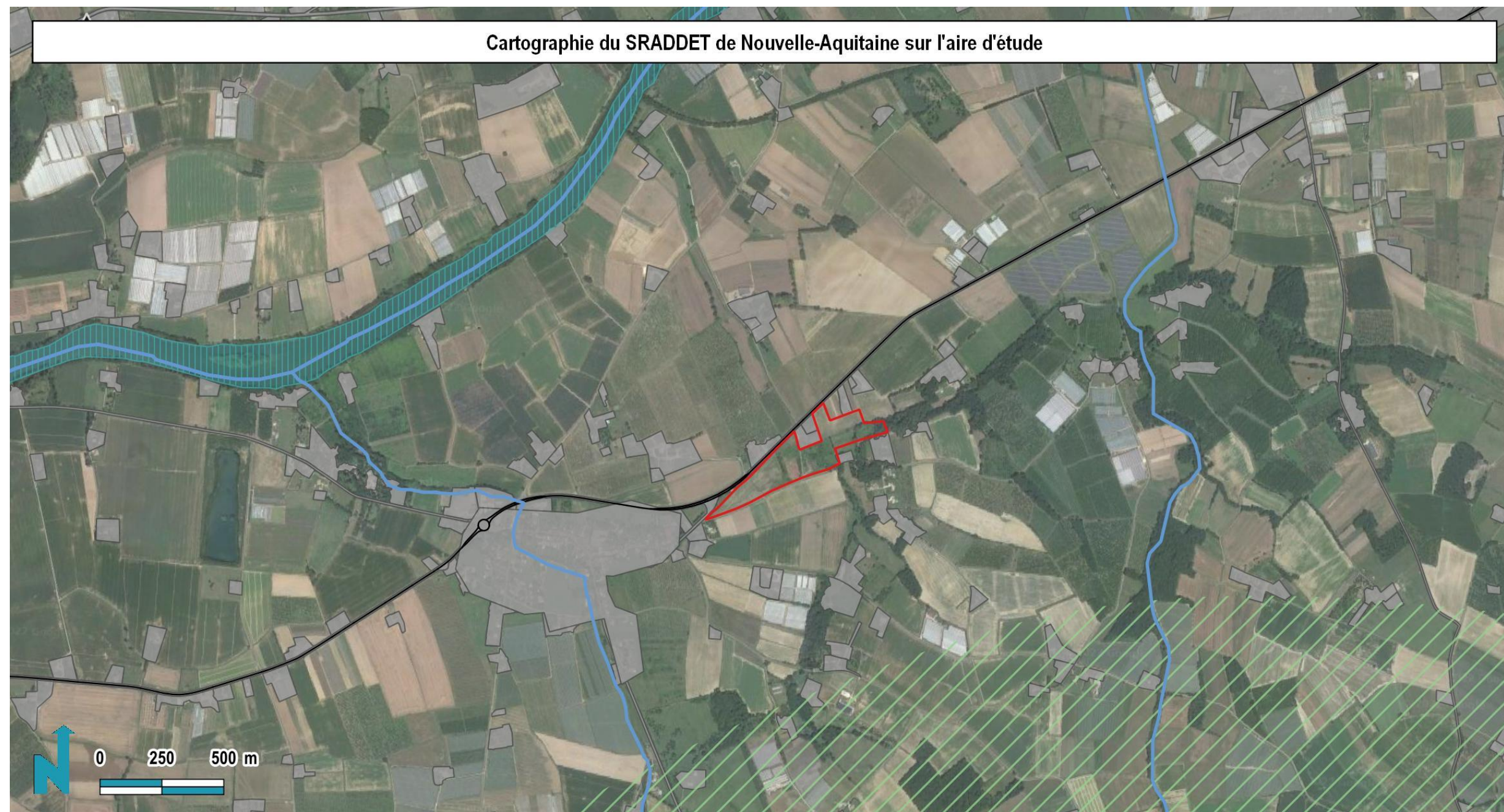
Carte 6 : Localisation des Arrêts Préfectoraux de Protection de Biotope situés à proximité de l'aire d'étude

III. 4. 2. Trame Verte et Bleue

Le « **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** » (**SRADDET**) est un schéma de planification stratégique et prescriptif qui a pour ambition de réussir collectivement les transitions écologiques, climatiques, sociales, économiques ou agricoles indispensables à un territoire. Il fixe des objectifs à moyen et long terme sur le territoire d'une région, celui de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cas de cette étude. Ce schéma traduit à l'échelle régionale les enjeux et objectifs de la Trame verte et bleue.

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le SRADDET se substitue à plusieurs schémas régionaux sectoriels dont les **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)**.

Les objectifs de protection et de restauration de la biodiversité sont basés sur l'identification des espaces constituant la trame verte et bleue définis dans les SRCE et intègre les éléments cartographiques de ces derniers.



- | | |
|--|--|
| <div><div></div></div> Aire d'étude | Corridors écologiques
<div><div></div></div> Corridors de biodiversité |
| Obstacles aux continuités
<div>▲</div> Obstacles à l'écoulement
<div>—</div> Réseau routier
<div></div> Territoires artificialisés | Réservoirs de biodiversité
<div><div></div></div> Réservoirs de biodiversité : Hydrographie
<div><div></div></div> Réservoirs de biodiversité : Milieux humides |



Google satellite / Naturalia Juin 2022 / Cartographe : AH

Carte 7 : cartographie du SRADDET de Nouvelle Aquitaine à proximité de l'aire d'étude

III. 4. 3. Les habitats naturels

L'aire d'étude est fortement représentée par des secteurs anthropisés marqués par la présence de cultures, ou de zones aménagées. Certains de ces secteurs semblent être à l'abandon ce qui favorise le développement de milieux enfrichés et notamment de ronciers. On retrouve également des prairies parmi lesquelles des prairies humides. Ces dernières, ainsi que le cours d'eau, les boisements et les quelques haies du site constituent des milieux intéressants de par leur fonctionnalité écologique. Le cours d'eau possède par ailleurs un fort enjeu de conservation. Les autres habitats du site possèdent des enjeux qui varient de nul à modéré.

La carte des habitats naturels est présentée page 41.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : faible à fort	Enjeu fort lié au cours d'eau. Enjeux modérés liés aux : - Prairies humides eutrophes - Pelouse à Carex flacca - Fossés à végétation hygrophile - Etc.

III. 4. 4. La flore

Flore patrimoniale

Aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée n'a été observée sur l'aire d'étude

Flore exotique envahissante

Cinq espèces végétales exotiques envahissantes, dont deux avérées ont été identifiées sur le site. L'anthropisation est un vecteur important dans la prolifération et l'expansion de ces plantes, il est nécessaire de suivre leur développement afin de prévenir les impacts négatifs sur les milieux naturels et semi-naturels.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu lié à la flore patrimoniale : nul	Aucune flore patrimoniale identifiée sur l'aire d'étude.

III. 4. 5. Les zones humides

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 24 juin 2008 modifié et loi du 24 juillet 2019) rétablissant le critère alternatif, des expertises sol et végétation ont été réalisées afin de délimiter les zones humides présentes sur l'aire d'étude.

L'expertise végétation a permis d'identifier une surface de 0,680 ha couverte par des habitats humides : Pelouses à Carex flacca (37.2), Prairies humides eutrophes (37.2) et Alignements de peupliers (84.1 x 44).

Pour compléter cet inventaire, des expertises pédologiques ont été réalisées sur les habitats potentiellement humides et non annexés. La campagne de sondages a montré la présence de sols caractéristiques de zones humides : les brunisols rédoxiques sur une surface de 1,025 ha.

Ainsi, suivant le critère alternatif, l'aire d'étude est concernée par 1,705 ha de zones humides.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu lié aux zones humides : Fort	En cas de destruction de zone humide, un dossier loi sur l'eau peut s'avérer nécessaire (déclaration entre 0,1ha et 1 ha ou autorisation si >1ha). De plus, le SDAGE Adour Garonne demande pour toute destruction de zone humide, de compenser selon un ratio de 1,5.

III. 4. 6. La faune

Les prospections de terrain menées sur le site ont permis d'inventorier les différents taxons présents sur l'aire d'étude, ainsi que leur utilisation du site (reproduction, alimentation, transit).

Les arthropodes

L'aire d'étude présente un cours d'eau et une végétation aquatique favorable à la reproduction de trois espèces d'odonates patrimoniaux : l'Agrion de Mercure, espèce protégée à enjeu modéré, la Libellule fauve et le Caloptéryx hémorroïdal, espèces ZNIEFF à enjeu faible. Le boisement en bordure est du site d'étude comporte des souches et troncs de bois morts favorables à la reproduction du Lucane cerf-volant, coléoptère à enjeu faible. Le reste du site composé en grande partie de milieux ouverts (cultures, prairies humides) accueille des espèces communes d'orthoptères.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Modéré	Présence de l'Agrion de Mercure et d'un habitat favorable à son cycle de vie.

Les amphibiens

Les milieux aquatiques (fossés et ruisseau) présents sur le site d'étude sont peu propices à la reproduction des amphibiens à cause de leur état de conservation (eutrophisation, envasement). Cependant la reproduction potentielle pour les espèces communes est pressentie au sein de ces milieux. Il est à noter que le site d'étude est davantage favorable à la phase terrestre des espèces. Les fourrés, ronciers et boisements seront utilisés pour leur repos (hibernation / estivation) et les friches et prairies pour leur transit et alimentation.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Modéré	Habitat favorable au cycle de vie du triton marbré.

Les reptiles

Les habitats arbustifs et boisés tels que les alignements d'arbres ou les ronciers sont favorables au refuge des espèces de reptiles communs et patrimoniaux sur l'aire d'étude. Les cours d'eau, fossés et plan d'eau sont favorables à une couleuvre aquatique : la Couleuvre helvétique pour son alimentation et son transit. Au total, trois espèces ont été observées lors des inventaires, il s'agit de la Couleuvre verte et jaune, du Lézard à deux raies et du Lézard des murailles. L'enjeu de conservation des espèces de reptiles et de leurs habitats est faible sur l'aire d'étude.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : Faible	Habitat favorable au cycle de vie de plusieurs espèces de reptiles : Couleuvre helvétique, couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles.

Les mammifères (hors chauves-souris)

Le Lapin de garenne, espèce considérée ici comme à enjeu faible, a été observé à proximité de l'aire d'étude au niveau de milieux ouverts au sud du site. Au vu des habitats ouverts présents sur le site, le Hérisson d'Europe est aussi pressenti sur le site, au niveau des haies, fourrés et zones boisées. L'Ecureuil roux, enjeu faible de conservation, est pressenti sur le site de manière ponctuelle, occupant des arbres gites ou pour le transit et l'alimentation. Les ronciers et boisement sont favorables au Putois d'Europe, observé sur site, et à la Genette commune. Pour finir deux mammifères semi-aquatique, la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe, enjeux intrinsèques fort et très fort de conservation, peuvent être en transit ou en chasse sur l'aire d'étude, le Lot constituant un corridor de déplacement. Le parasitage du cours d'eau par des Ragondins y rend difficile l'installation d'autres mammifères semi-aquatiques.

» Ce qu'il est important de retenir :	
Enjeu : fort	L'aire d'étude est concernée par des habitats favorables au cycle complet de plusieurs espèces dont le Putois d'Europe, et favorable au transit, alimentation et repos du Vison d'Europe.

Les chiroptères (chauves-souris)

Les milieux ouverts et semi-ouverts présents sur le site sont propices au transit et à l'alimentation des chiroptères. Les ronciers localisés au centre de l'aire d'étude présentent notamment un enjeu modéré pour ces espèces. Les zones en lisières de boisement ou de haies d'arbres sont privilégiées pour la chasse en raison d'une meilleure concentration de proies et en fonction des techniques de chasse. Plusieurs chiroptères arboricoles, tels que la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein, sont pressentis pour giter dans le boisement à l'est du site. D'autres espèces, plus anthropophiles, comme les Pipistrelles et les Rhinolophes sont pressenti pour giter dans le bâti du site et les habitations alentours.

» Ce qu'il est important de retenir :

Enjeu : Fort	Habitat favorable au transit, à la chasse et au gîte potentiel du Murin de Bechstein
---------------------	--

Les oiseaux

Les milieux arborés (haies, alignement d'arbres, boisement, fourrés) constituent des zones de nidification pour l'avifaune commune et patrimoniale. Ces enjeux concernent le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant, et la Tourterelle des bois en reproduction. Ils possèdent un enjeu modéré de conservation. Enfin, les milieux ouverts à semi-ouverts constituent l'habitat de reproduction de la Cisticole des joncs et de la Fauvette grisette. Leur enjeu de conservation est modéré à fort. Les milieux aquatiques (ruisseau) sont des zones d'alimentation potentielles pour le Grand Cormoran et possèdent donc un enjeu faible.

» Ce qu'il est important de retenir :

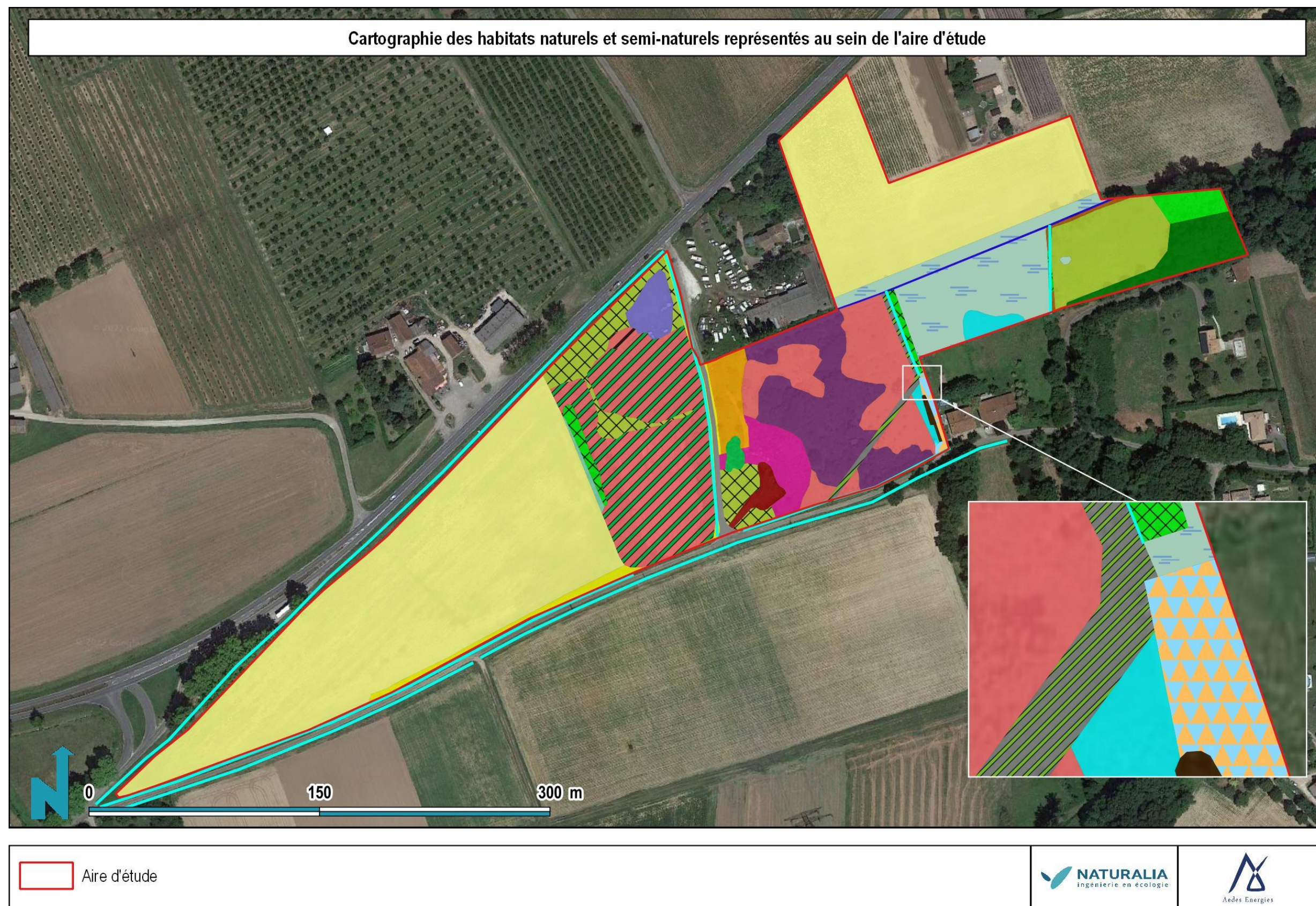
Enjeu : faible à fort	L'aire d'étude est concernée par des habitats favorables à la reproduction de plusieurs espèces : Verdier d'Europe, Tourterelle des bois, Fauvette grisette, Chouette hulotte, Chardonneret élégant (d'enjeu modéré à fort sur le site).
------------------------------	--

Les poissons

Trois espèces ont été identifiées lors des inventaires. Il s'agit du Chevaine, de l'Epinoche à trois épines et de la Loche franche. Ces espèces communes ne possèdent qu'un enjeu de conservation négligeable. Un inventaire plus spécifique sur la faune piscicole permettrait de dégager potentiellement davantage d'espèces dans les milieux aquatiques de l'aire d'étude.

» Ce qu'il est important de retenir :

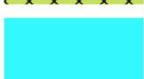
Enjeu : Négligeable	Enjeu de conservation négligeable pour les espèces identifiées.
----------------------------	---



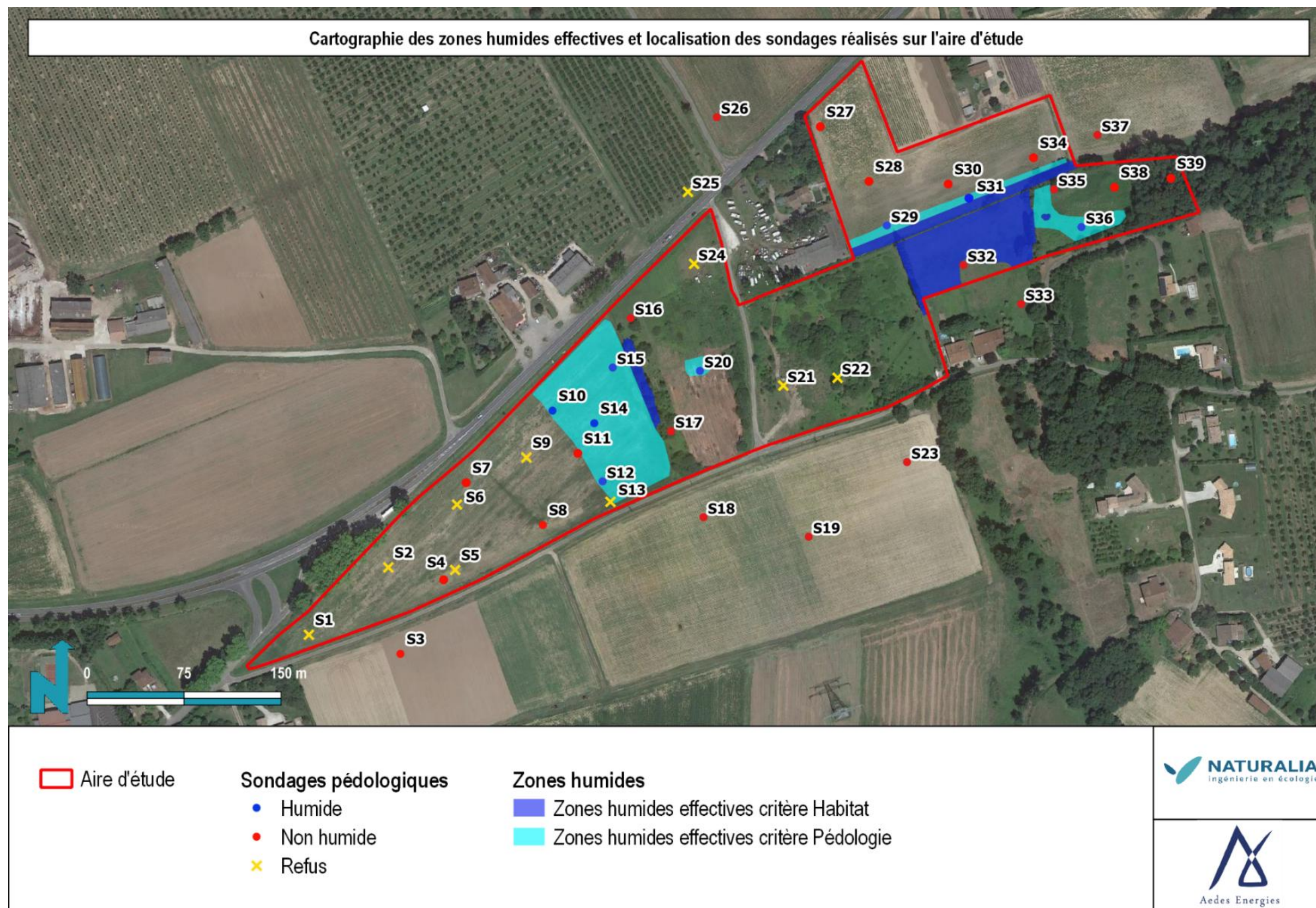
Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : SO

Carte 8 : Habitats naturels et semi-naturels identifiés sur l'aire d'étude

Habitats naturels et semi-naturels

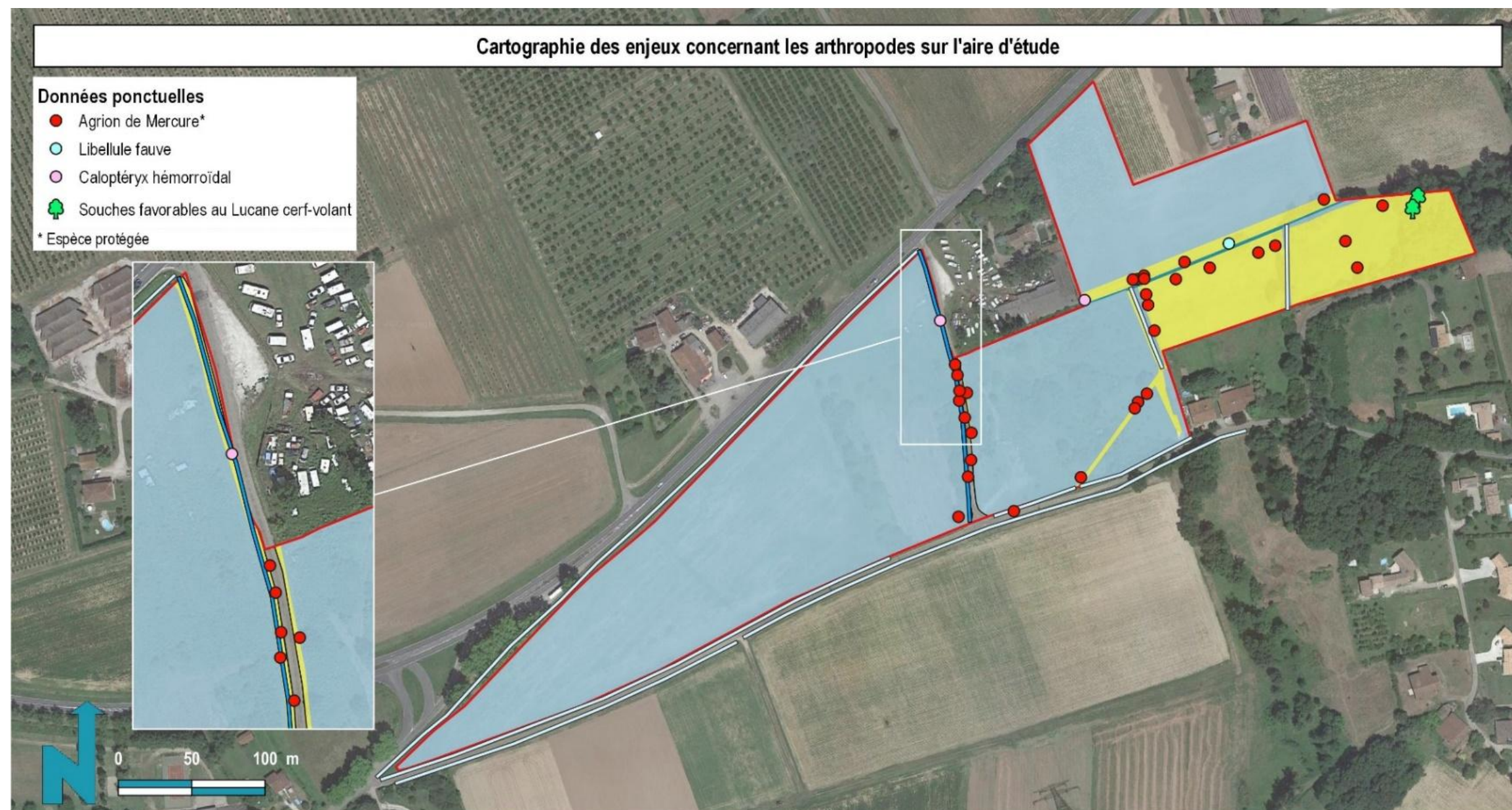
	24.1 - Cours d'eau
	31.8 x 87.1 - Fourrés de Peupliers
	31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile
	31.831 - Ronciers
	31.831 - Ronciers x Lonicera japonica
	31.831 x 31.8 - Ronciers x Fourrés de saule
	37.2 - Pelouse à Carex flacca
	37.2 - Prairies humides eutrophes
	38 - Chemins enherbés
	38 - Prairies mésohygrophiles
	38 - Prairies mésophiles dégradées
	38 x 37.2 - Prairies mésohygrophiles
	38 x 87.1 - Bandes enherbées mésophiles

	41.H - Boisements de feuillus
	41.H x 31.811 - Boisements de feuillus x fourrés de prunellier
	82 - Cultures
	83.321 - Bois de Peupliers
	84.1 x 44 - Alignements de Peupliers
	84.2 - Haies arbustives
	84.4 - Haies bocagères
	85.3 - Jardins privatifs
	86 - Routes
	87.1 - Friches nitrophiles
	87.2 - Pelouse à petite oseille
	87.2 - Zones rudérales
	Fossés avec végétation hygrophile

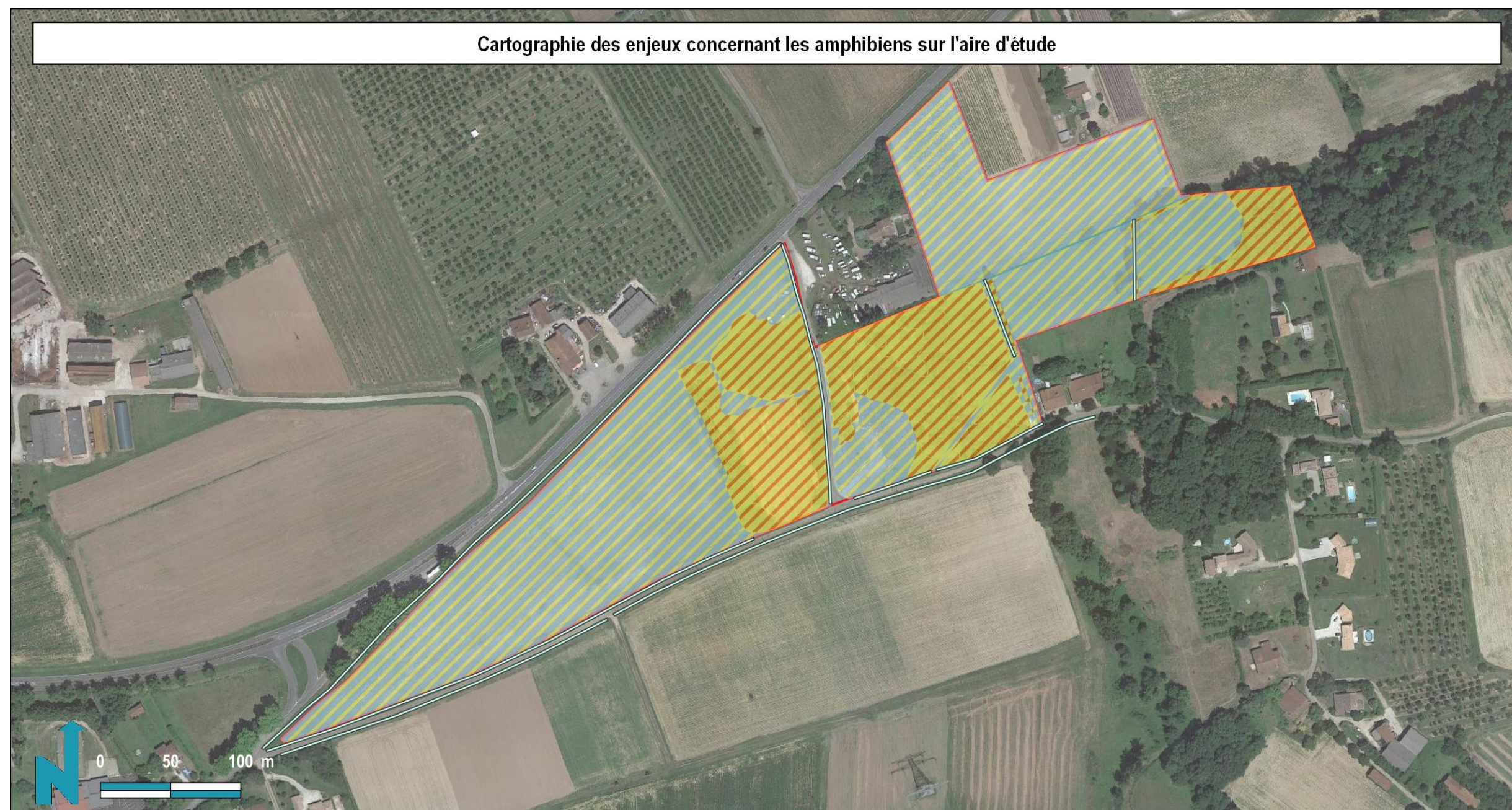


Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : BG

Carte 9 : Délimitation des zones humides effectives suivant le critère alternatif (sol ou végétation)



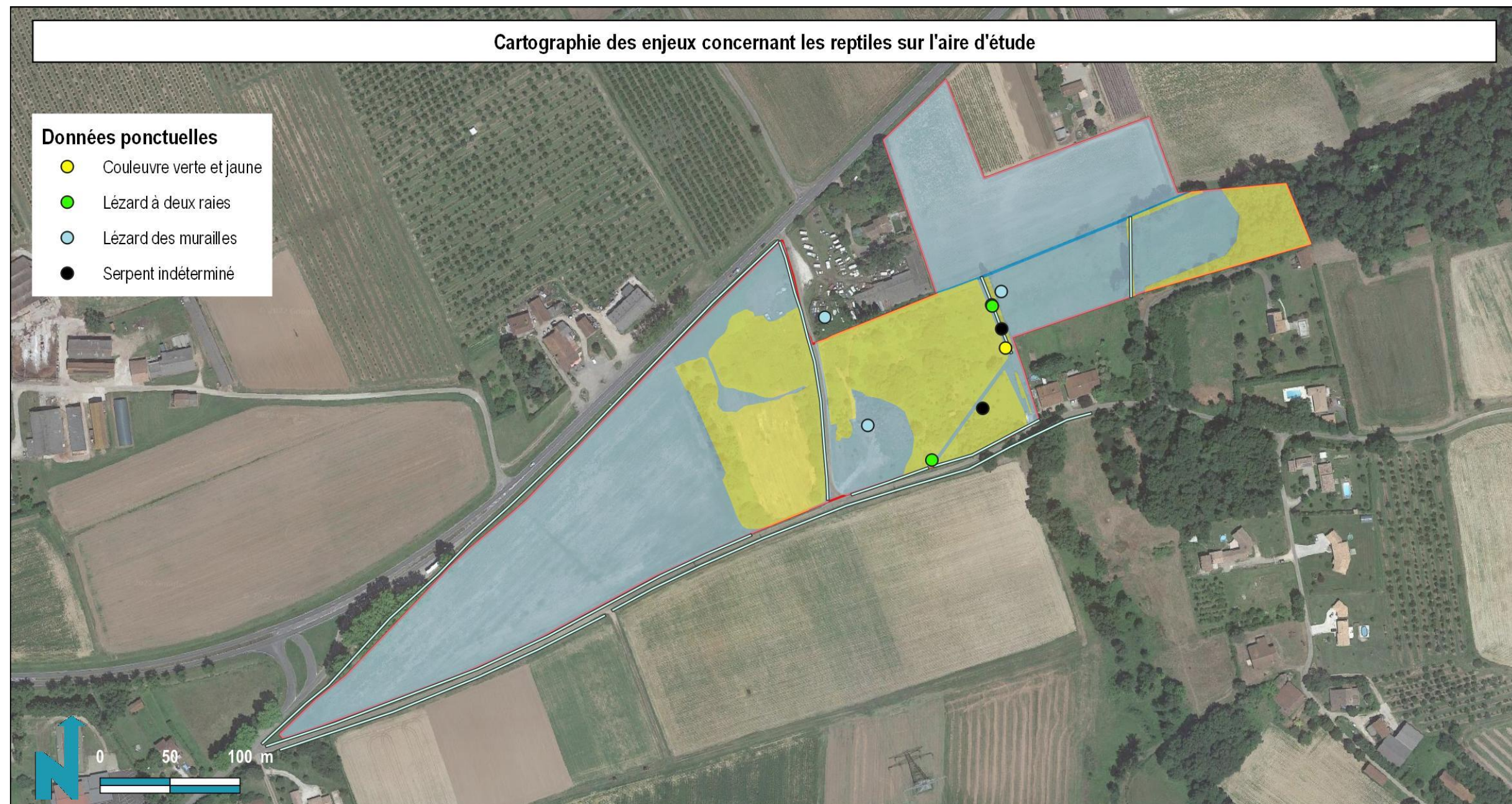
	Aire d'étude
Enjeux	
	Modéré : cours d'eau favorable à la reproduction de l'Agrion de Mercure et du Caloptéryx hémorroïdal
	Modéré : fossé avec végétation aquatique favorable à la reproduction de l'Agrion de Mercure et du Caloptéryx hémorroïdal
	Faible : milieux ouverts (bandes enherbées, prairies humides) favorables à l'alimentation de l'Agrion de Mercure; végétation rivulaire du ruisseau favorable à la reproduction de la Libellule fauve
	Négligeable : milieux divers (ronciers, cultures...) favorables à l'alimentation de l'entomofaune commune
	Négligeable : fossés favorables à l'alimentation de l'entomofaune commune



Aire d'étude	 NATURALIA ingénierie en écologie
Enjeux	
Faible à modéré : milieux boisés et arbustifs favorables au repos des espèces (hibernation / estivation)	
Faible à négligeable : milieux ouverts (friches, prairies, etc.) favorables à la phase terrestre des espèces (transit / alimentation)	
Faible : cours d'eau pouvant être utilisé pour la reproduction des espèces communes	
Faible : fossés pas ou peu en eau faiblement favorables à la reproduction des espèces communes (Triton palmé) et à leur déplacement	 Aedes Energies

Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : AH

Carte 11 : enjeux concernant les amphibiens sur l'aire d'étude



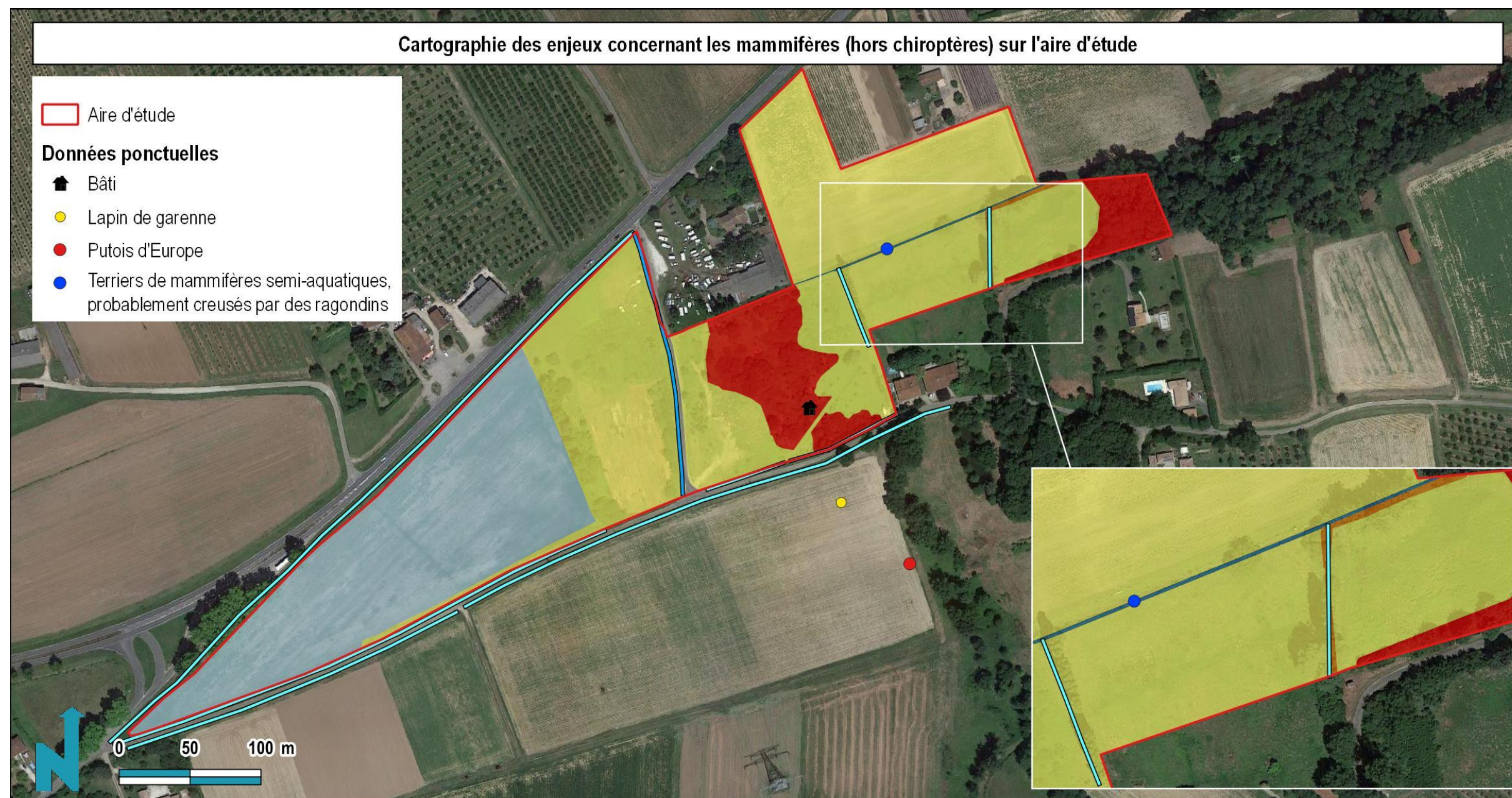
Aire d'étude	
Enjeux	
Faible : milieux boisés et arbustifs (boisements, ronciers, fourrés, etc.) favorables à la reproduction et au repos des espèces communes de reptiles	
Négligeable : milieux ouverts (friches, zones rudérales, etc.) favorables au transit et à l'alimentation des espèces communes de reptiles	
Négligeable : cours d'eau favorable au transit et à l'alimentation de la Couleuvre helvétique	
Négligeable : fossés favorables au transit et à l'alimentation de la Couleuvre helvétique	


 ingénierie en écologie


 Aedes Energies

Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : AH

Carte 12 : enjeux concernant les reptiles sur l'aire d'étude



Enjeux

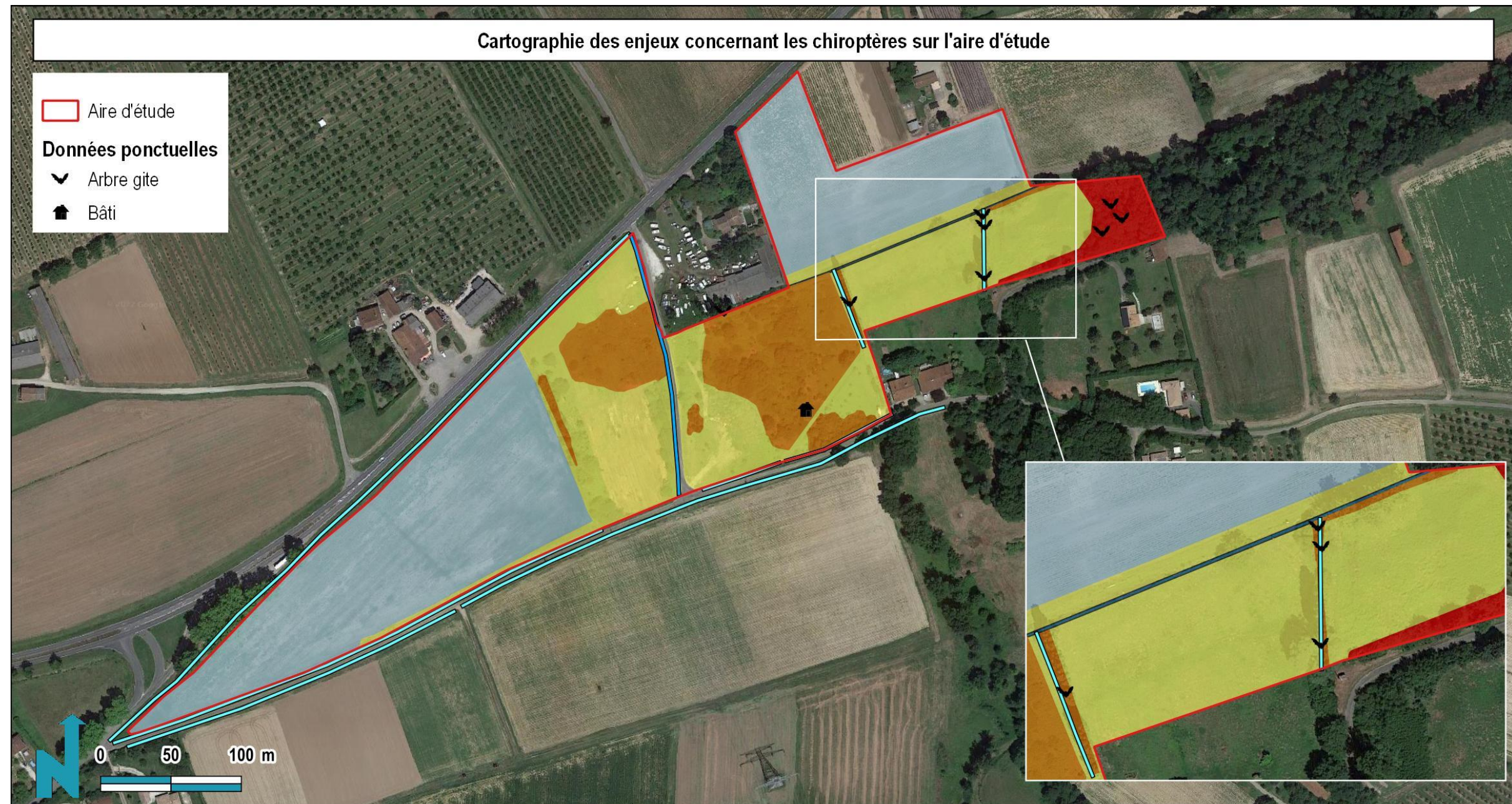
- | | |
|--|--|
| <p> Fort : ronciers, offrant une zone de refuge, et boisement favorables au cycle de vie du Putois d'Europe, de la Belette d'Europe et de la Genette commune</p> <p> Fort : cours d'eau favorable au cycle de vie de la Loutre, du Vison et du Putois d'Europe</p> <p> Modéré : milieux semi-ouverts et haies d'arbres favorables au cycle de vie de la Belette d'Europe et de la Genette commune</p> <p> Modéré : fossés favorables à l'alimentation et au transit du Putois, de la Loutre et du Vison d'Europe</p> | <p> Faible : milieux ouverts favorables au cycle de vie du Hérisson d'Europe, de l'Ecureuil roux et du Lapin de garenne</p> <p> Faible : fossés peu favorables à l'alimentation et au transit des mammifères semi-aquatiques</p> <p> Négligeable : culture céréalière favorable à l'alimentation des mammifères</p> |
|--|--|


NATURALIA
 ingénierie en écologie


 Aedes Energies

Google satellite / Naturalia Septembre 2022 / Cartographe : TR

Carte 13 : enjeux concernant les mammifères sur l'aire d'étude



Enjeux

- Fort** : boisement comprenant des gîtes arboricoles et favorables au cycle de vie du Murin de Benchein et d'autres espèces arboricoles
- Modéré** : haies d'arbres et ronciers favorables au transit et à la chasse des chiroptères, notamment pour les espèces sensibles aux discontinuités, et abritant des gîtes arboricoles
- Modéré** : cours d'eau favorable au transit et à l'alimentation des chiroptères

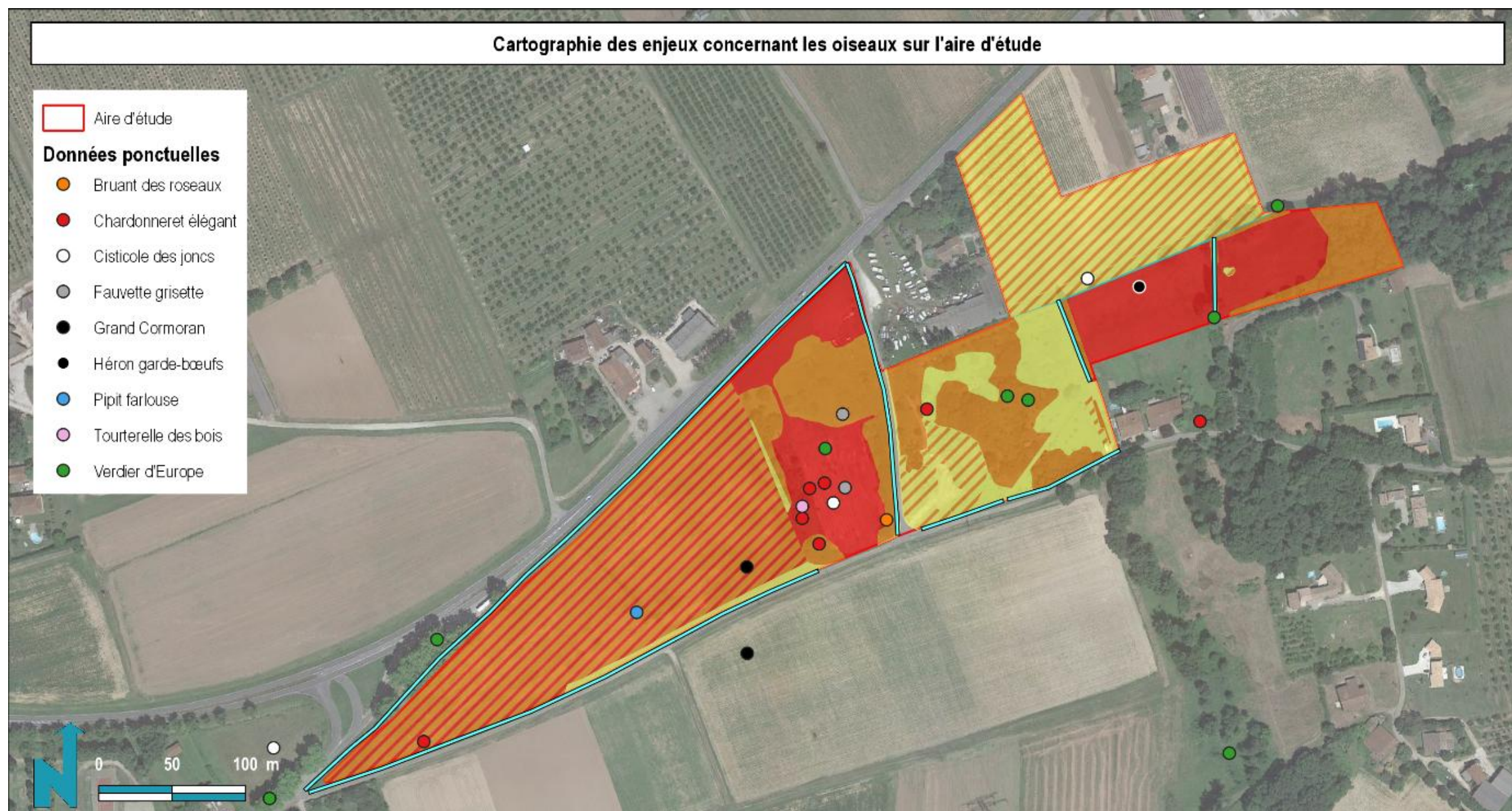
- Modéré** : fossés favorables au transit et à l'alimentation des chiroptères
- Faible** : milieux ouverts favorables à l'alimentation des chiroptères
- Faible** : fossés favorables à l'alimentation des chiroptères
- Négligeable** : cultures peu favorables à l'alimentation des chiroptères

NATURALIA
ingénierie en écologie

Aedes
Energies

Google satellite / Naturalia Septembre 2022 / Cartographe : TR

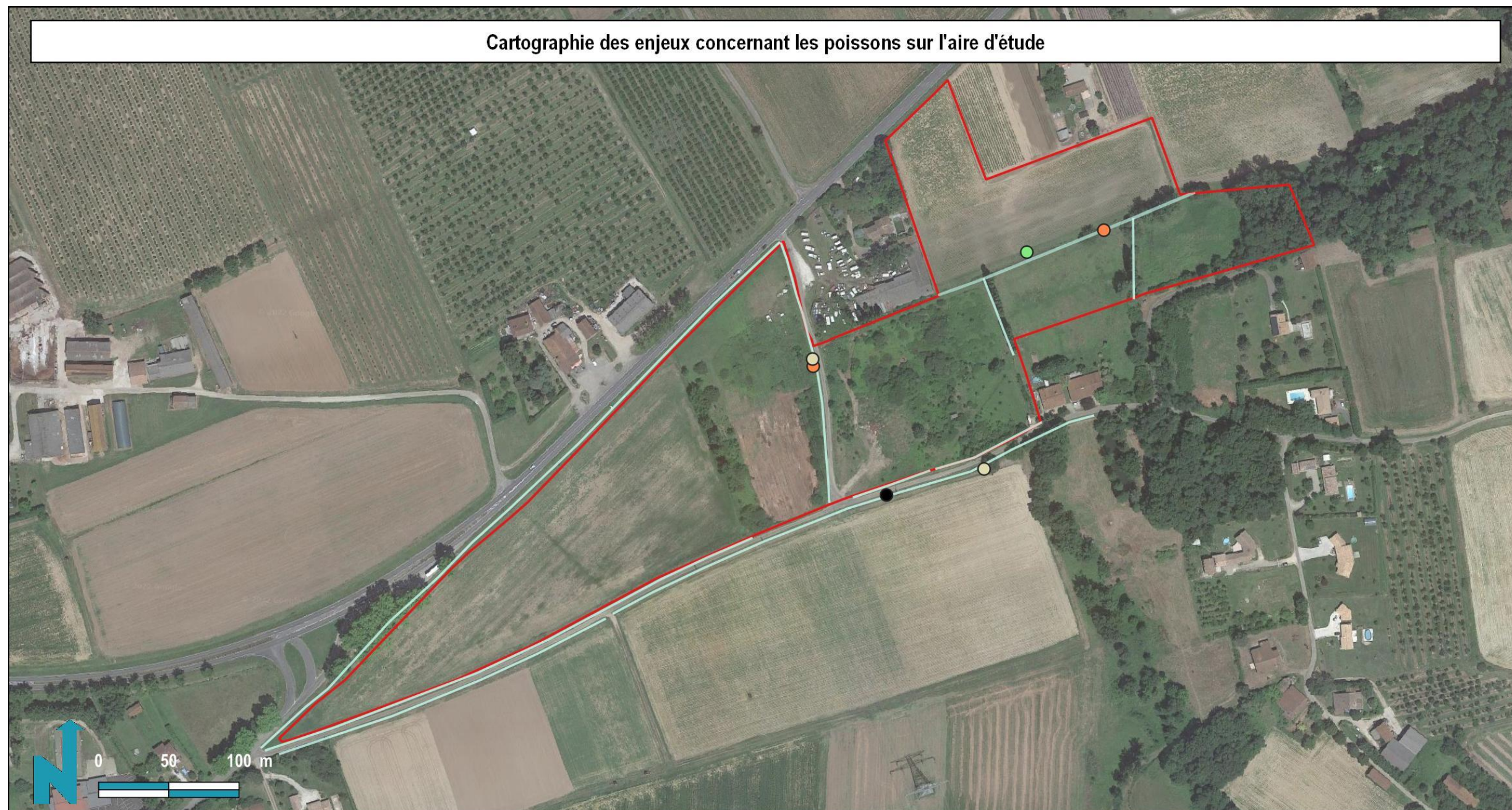
Carte 14 : enjeux concernant les chiroptères sur l'aire d'étude



Enjeux		 
	Fort : milieux ouverts (friches et prairies) favorables à la reproduction de la Cisticole des joncs et friche mésohygrophile avec ronciers et saules favorables à la Cisticole des joncs et à la Fauvette grisette	
	Modéré à fort : culture de céréales favorable à la reproduction de la Cisticole des joncs (favorable seulement avec une occupation des sols par des graminées) et à l'alimentation hivernale du Bruant des roseaux	 Faible à modéré : milieux ouverts favorables à l'alimentation de l'avifaune dont le Bruant des roseaux et le Pipit farlouse en hiver  Faible : milieux divers favorables à l'alimentation de l'avifaune  Faible : cours d'eau favorable à la reproduction de l'avifaune commune et à l'alimentation du Grand Cormoran  Faible : fossés favorables à l'alimentation de l'avifaune
	Modéré : milieux arborés (haies, bois et alignements d'arbres) favorables à la reproduction de l'avifaune patrimoniale dont le Verdier d'Europe et la Tourterelle des bois et milieux semi-ouverts (ronciers et fourrés) favorables à la reproduction de la Fauvette grisette	

Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : HG

Carte 15 : enjeux concernant les oiseaux sur l'aire d'étude



Aire d'étude	Poisson indéterminé
Données ponctuelles	Enjeux
Chevaine	Négligeable : cours d'eau favorable au cycle de vie des espèces
Epinoche à trois épines	Négligeable : fossés favorables au cycle de vie des espèces
Loche franche	



 ingénierie en écologie

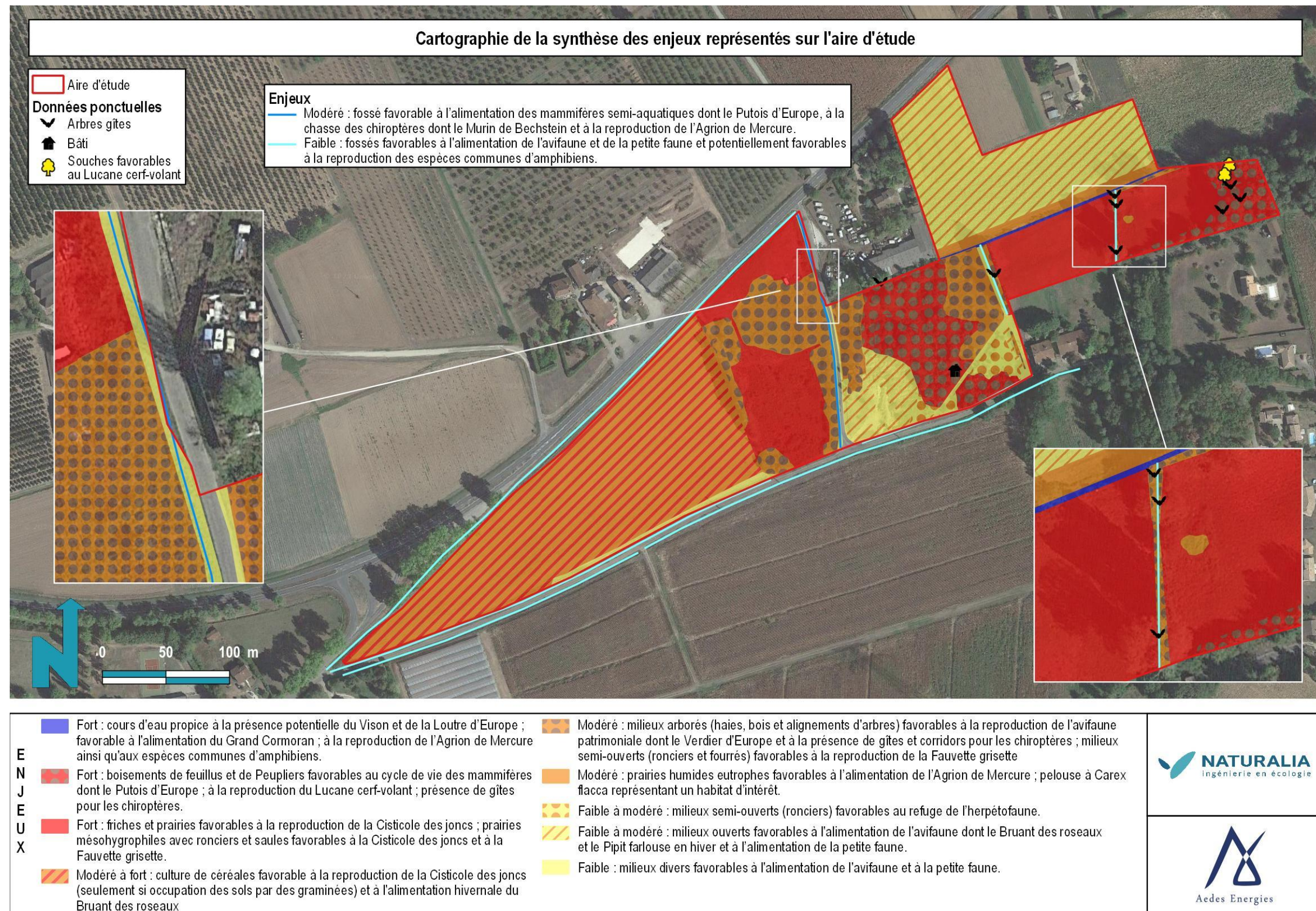


 Aedes Energies

Google satellite / Naturalia Août 2022 / Cartographe : AH

Carte 16 : enjeux concernant les poissons sur l'aire d'étude

Synthèse des enjeux du milieu naturel



Carte 17 : Synthèse des enjeux écologiques représentés sur l'aire d'étude

IV. RESUME NON TECHNIQUE - INCIDENCES BRUTES DU PROJET ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES

IV. 1. Incidences et mesures – Milieu physique

IV. 1. 1. Incidence sur le climat : un bilan carbone positif

Sur une période de 30-40 ans, soit la durée d'amortissement du projet, celui-ci aura **un bilan carbone positif**. D'une façon plus générale, de tels projets de centrale photovoltaïque sont des systèmes de production « propres », permettant d'éviter l'émission de nombreux polluants nocifs, en substituant l'énergie renouvelable aux « combustibles traditionnels » permettant ainsi de limiter les gaz à effet de serre.



» Ce qu'il est important de retenir :

Sur une période de 30-40 ans, soit la durée d'amortissement du projet, celui-ci aura un bilan carbone positif. Ce projet engendre ainsi un impact positif sur le climat, puisqu'il s'insère dans un réseau de production d'énergie renouvelable, garant du respect de l'environnement et de l'intégration des problématiques des changements climatiques.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				▲

IV. 1. 2. Incidences sur la topographie et sur les sols : non significatives à faibles

Phase chantier :

Le projet prévoit de s'adapter à la topographie du site limitant ainsi les travaux de nivellement et de terrassement.

Les modifications des conditions pédologiques sur le site, liées à la mise en place des pieux, seront non significatives du fait de la technique d'implantation des pieux utilisée. L'utilisation des pieux pour les fondations destinées à soutenir les supports des panneaux présente effectivement l'avantage de réduire les incidences sur l'imperméabilisation des sols.

Aucun impact significatif, direct ou indirect, n'est donc à prévoir lors de la mise en place des systèmes des supports et des panneaux.

L'impact est considéré comme non significatif sur la structuration des sols, compte tenu de la surface réellement utilisée pour les linéaires de tranchées.

» Ce qu'il est important de retenir : Globalement, les incidences brutes du projet sur la topographie et les sols du site sont jugées de non significatives à faibles.				
<i>Incidences brutes avant mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
		 <i>Préparation du terrain, imperméabilisation des sols</i>	 <i>Ancrage pieux Supports panneaux Linéaires tranchées Raccordement</i>	
Des mesures ont été retenues et seront mises en place afin d'éviter la mise à nue des sols et de limiter les impacts de la phase de travaux : R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones chantier R17 : Arrosage des sols				
<i>Incidences résiduelles après mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				

Phase d'exploitation :

En phase exploitation, la circulation sur le site se limitera aux simples opérations de maintenance et d'entretien. Les véhicules utiliseront les pistes prévues à cet effet.

Également, l'écoulement des eaux de pluie sur les modules peut concentrer l'eau vers le bas des panneaux et provoquer une érosion du sol à l'aplomb de cet écoulement. Afin de répartir le ruissellement sur les panneaux, les modules qui les constituent seront légèrement espacés.

» Ce qu'il est important de retenir : L'incidence sur le tassement et l'érosion des sols en phase d'exploitation est jugée non significative. Aucune mesure n'est mise en place en phase d'exploitation.				
<i>Incidences résiduelles :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				

IV. 1. 3. Incidences sur les masses d'eau souterraines et superficielles : non significatives à faibles

Phase chantier :

En raison du caractère accidentel, temporaire et réversible du risque de pollution, l'impact sur les eaux souterraines et superficielles est considéré comme faible en phase travaux. Par ailleurs, l'absence de réseau hydrographique au sein de l'emprise travaux limite considérablement ce risque.

Phase d'exploitation :

Globalement, l'incidence sur les eaux souterraines et superficielles est considérée comme non significative en phase d'exploitation. La circulation automobile sera quasi inexistante en phase d'exploitation.

» Ce qu'il est important de retenir :				
Globalement, les incidences brutes du projet sur les masses d'eau superficielles et souterraines sont jugées faibles en phase travaux et non significatives en phase d'exploitation.				
Incidences brutes avant mesures :				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
		 Phase chantier	 Phase exploitation	
Des mesures seront mises en place afin de limiter les risques de pollutions accidentelles en phase travaux :				
R1 : Adaptation du calendrier des travaux				
R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site				
Incidences résiduelles après mesures :				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				

IV. 2. Incidences et mesures – Milieu humain

IV. 2. 1. Incidence positive sur l'emploi et les retombées locales

Le projet permettra la création d'emplois et des retombées locales en phase travaux et des retombées économiques en phase d'exploitation.



» Ce qu'il est important de retenir :

L'incidence du projet sur les retombées locales est positive.

Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'a donc été mise en place.

Incidence résiduelle du projet :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				▲

IV. 2. 2. Incidence sur la trafic routier : non significative à modérée

L'impact du projet sur le trafic routier en phase travaux est jugé modéré et temporaire (durée du chantier).
L'incidence du projet sur le trafic routier en phase d'exploitation est jugée non significative.

» Ce qu'il est important de retenir :

L'incidence est faible en phase chantier et non significative en phase d'exploitation.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
	▲ <i>Phase travaux</i>		▲ <i>Phase exploitation</i>	

Une mesure sera mise en place afin de limiter les risques de pollutions accidentelles en phase travaux :

R1 : Adaptation du calendrier des travaux

Incidences résiduelles après mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			▲	

IV. 2. 3. Incidences sur le tourisme et les loisirs : nulle

» Ce qu'il est important de retenir :

Aucune activité touristique et de loisir n'a été recensée au sein de l'aire d'étude. Ainsi l'incidence du projet sur les activités de loisir est jugée nulle.

Ainsi aucune mesure n'est mise en place.

Incidence résiduelle du projet :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			▲	

IV. 2. 4. Incidence sur l'agriculture: faible

La centrale photovoltaïque de Lafitte-sur-Lot entraînera la consommation de faible surface agricole. La partie concernée par cette consommation est l'extrême ouest de 1,65 ha qui est actuellement enregistrée à la PAC. De l'éco pâturage est prévu.



Parcelles concernées par la consommation agricole

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de parc photovoltaïque aura une incidence jugée faible sur l'activité agricole. Pour rappel le projet est « agricomppatible ».

Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est mise en place.

Incidence résiduelle du projet :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
		△		

IV. 2. 5. Incidences non significatives à modérées sur l'ambiance sonore

Phase chantier

Des habitations sont à proximité immédiate du projet. L'incidence du projet sur l'ambiance sonore en phase travaux est jugée modérée lors de la première phase de préparation de terrain terrassements.

Phase exploitation

L'impact du projet en phase exploitation sur les émissions sonores est ainsi considéré comme non significative.

» Ce qu'il est important de retenir : Les incidences brutes liées à l'ambiance sonore qu'impliquent le projet photovoltaïque sont modérés à non significatives.				
<i>Incidences brutes avant mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
	△ <i>Phase chantier</i>		△ <i>Phase exploitation</i>	
Des mesures seront mises en place afin de limiter les risques liés à la sécurité en phase travaux : R1 : Adaptation du calendrier des travaux R17 : Arrosage des sols				
<i>Incidences résiduelles après mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			△	

IV. 2. 6. Incidence faibles à nulles sur la qualité de l'air

Phase chantier :

La phase de chantier lié à l'installation de la centrale photovoltaïque avec l'utilisation d'engins de chantier, aura pour effet une augmentation des émissions de gaz combustibles et des particules de poussière. Cependant, cette incidence brute sera limitée et temporaire.

Phase d'exploitation :

En phase d'exploitation, la centrale fonctionnera de manière totalement autonome et ne nécessitera aucune intervention particulière, à l'exception des opérations de maintenance. D'autre part, ce type d'installation n'est pas source d'émissions atmosphériques.

» Ce qu'il est important de retenir : Les incidences brutes du projet sur la qualité de l'air sont ainsi considérées comme faibles en phase chantier et nulles en phase d'exploitation.				
<i>Incidences brutes avant mesures :</i>				

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
		△ <i>Phase travaux</i>	△ <i>Phase d'exploitation</i>	
Des mesures seront mises en place afin de limiter les effets négatifs sur la santé humaine en phase travaux :				
R1 : Adaptation du calendrier des travaux R17 : Arrosage des sols				
Incidences résiduelles après mesures :				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			△	

IV. 2. 7. Incidences faibles à non significatives sur la sécurité

Risque incendie

Les principaux matériaux présents au sein d'une centrale photovoltaïque sont peu combustibles. Toutefois, plusieurs sources de démarrage de feu sont possibles et sont principalement liées aux unités de transformation de l'électricité (poste de livraison et transformateurs) ainsi que les panneaux photovoltaïques.

Foudre

Le risque faible de foudre ainsi que le respect des normes en vigueur dans la conception de la centrale permettent de minimiser à la fois les risques et les incidences de la centrale en ce qui concerne cet aléa.

Arrachage d'une structure

L'ancrage des structures photovoltaïques respectera les normes en vigueur de façon à ce qu'il n'y ait pas d'arrachage des panneaux par le vent. L'étude géotechnique, réalisée préalablement à la phase travaux, permettra de calibrer les pieux afin d'éviter ce risque.

Danger dû à l'électricité et à la réflectance

Les risques liés à la présence d'électricité dans le projet photovoltaïque sont faibles. Les réflexions du soleil sur les installations photovoltaïques sont susceptibles de gêner les pilotes de vol ou de perturber le fonctionnement de la tour de contrôle. Les projets dont les zones d'implantation de panneaux photovoltaïques sont situées à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aérodrome sont sensibles et doivent consulter préalablement la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) selon le Ministère chargé des transports.

» Ce qu'il est important de retenir :

Les incidences brutes du projet sont de non significatives à faibles pour les risques.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
		△ <i>Risque incendie Foudre Arrachage</i>	△ <i>Réflectance</i>	

Des mesures seront mises en place afin de limiter les effets négatifs sur la santé humaine en phase travaux :

Intégration des préconisations du SDIS dans la conception du projet
Intégration des préconisations du PPRN et des préconisations de l'étude géotechnique

Incidences résiduelles après mesures :

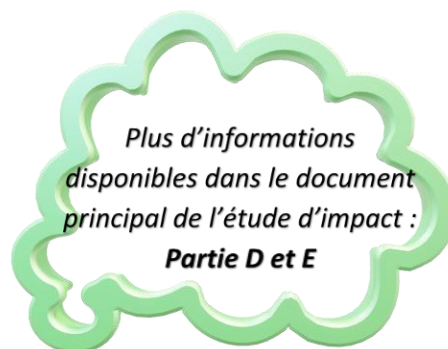
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			⤴	

IV. 3. Incidences et mesures – Paysage et patrimoine culturel

IV. 3. 1. Incidence forte sur le paysage « perçu »

L'installation des panneaux photovoltaïques introduit un changement dans le paysage.

L'axe qui se trouve à proximité directe du site est la RD666. Cet axe est fréquent et il existe de la co-visibilité directe depuis la route départementale au nord du projet.



» Ce qu'il est important de retenir :

L'impact du projet sur le paysage « perçu » peut être jugé comme non significatif en vues lointaines et fort en vues proches.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
 Vues proches			 Vues lointaines	

Des mesures ont été mises en place afin de réduire les incidences directes sur les habitats naturels en phase chantier :

- R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier
- R18 : Choix de matériaux en harmonie avec le paysage

Incidences résiduelles après mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
				

Avant mesure



Après mesure



Avant mesure



Après mesure



IV. 4. Incidences et mesures – Milieu naturel (Source : NATURALIA)

IV. 4. 1. Incidences sur les habitats naturels

Plus d'informations
disponibles dans le document
principal de l'étude d'impact :
Partie D et E

Il est possible d'estimer un **impact brut du projet faible à forts sur les habitats naturels**.

» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, les incidences directes brutes du projet sont jugées modérées pour les prairies humides, les boisements, et les fossés à végétation hygrophile. Les incidences sont fortes pour le cours d'eau.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
△ <i>Cours d'eau</i>	△			

Des mesures ont été mises en place afin d'éviter et réduire les incidences directes sur les habitats naturels :

- E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception
- E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site
- R3 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols
- R5 : Remise en état des zones de chantier
- R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés
- R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier
- R12 : Gestion de la zone de culture évitée

Incidences résiduelles après mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
	△ <i>Boisements de feuillus et fourrés de prunellier</i>	△	△	

IV. 4. 1. Incidences sur les zones humides

» Ce qu'il est important de retenir : Les incidences indirectes en phase travaux sont considérées comme faibles à modérées pour les zones humides.				
<i>Incidences brutes avant mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
	△			
Des mesures ont été mises en place afin de limiter les incidences indirectes sur la flore en phase travaux : E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés				
<i>Incidences résiduelles après mesures :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			△	

IV. 4. 2. Incidences sur la flore

Seules les espèces ou groupes d'espèces présentant un enjeu écologique avéré sur la zone considérée et susceptibles de subir des impacts du projet (étant donné la proximité ou la nature des aménagements) font l'objet d'une évaluation des impacts. Or, aucune espèce d'intérêt n'est présente sur l'aire d'étude.

Aucun impact n'est donc à prévoir sur la flore.

» Ce qu'il est important de retenir : En phase travaux, les incidences directes du projet sur la flore patrimoniale sont jugées nulles.				
<i>Incidences résiduelles du projet :</i>				
NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
			△	

IV. 4. 3. Incidences sur la faune

Il est probable qu'une forte activité anthropique ait une influence non négligeable sur la faune présente. En effet, le chantier est source de pollution :

- Visuelle : les émissions lumineuses perturbent les animaux dans leur déplacement ;
- Auditive : les déplacements d'engins de chantier, les déplacements de matériaux, l'utilisation d'outils bruyants sont des sources de dérangement de la faune.

Les espèces seront donc perturbées :

- Dans leur déplacement en quête de nourriture ;
- Dans leur phase de repos (oiseaux en particulier) ;
- Dans leur phase de reproduction.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

La phase de chantier aura donc une incidence sur les activités vitales des espèces faunistiques.

Incidences brutes avant mesures :

NEGATIVE TRES FORTE	NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
 <i>Mammifères</i>	 <i>Avifaune Chiroptères</i>	 <i>Arthropodes Amphibiens</i>	 <i>Reptiles</i>	 <i>Poissons</i>	

Des mesures ont été mises en place afin de limiter ces incidences en phase travaux :

E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception

E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu

R1 : Adaptation du calendrier des travaux

R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site

R3 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols

R5 : Remise en état des zones de chantier

R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l'installation de la clôture et campagne de sauvegarde

R7 : Transparence des clôtures pour la faune

R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés

R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune

R10 : Installation de gîtes artificiels pour l'avifaune

R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier

R12 : Gestion de la zone de culture évitée

R13 : Dispositif anticollision et d'effarouchement (hors clôture spécifique)

R14 : Précautions préalables et vérification du bâti avant démolition

R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux

R16 : Pâturage respectant la période de sensibilité des espèces

Incidences résiduelles après mesures :

NEGATIVE FORTE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FAIBLE	NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE
 <i>Mammifères (Putois d'Europe)</i>		 <i>Avifaune Chiroptères</i>	 <i>Poissons Reptiles Amphibiens Arthropodes</i>	

IV. 4. 4. Incidences Natura2000 : absence d'incidence

Les sites Natura 2000 sont situés à une distance relativement éloignée de l'aire d'étude. Cependant, ils sont reliés au site via le réseau hydrographique en particulier par le cours d'eau de la Dordogne et le ruisseau Saint-Philip ; ainsi certaines espèces peuvent se retrouver sur l'aire d'étude.

La Loutre et le Vison d'Europe sont pressentis et peuvent occasionnellement fréquenter l'aire d'étude. Cependant, seuls des habitats d'alimentation et transit de ces espèces seront impactés par les travaux. De plus, les corridors reliant les sites Natura 2000 aux emprises projet, ne sont que peu favorables à leur déplacement (absence de boisement le long du ruisseau Saint-Philip et fragmentation par des routes notamment).

L'ensemble des poissons d'intérêt communautaire peuvent potentiellement se retrouver sur le cours d'eau de l'aire d'étude, cependant cet habitat aquatique n'est pas impacté par les travaux.

Concernant les insectes, l'Agrion de Mercure est présent sur les emprises projet. Cependant, aucun impact significatif n'est considéré pour cette espèce du fait de l'évitement du cours d'eau, qui correspond à son habitat de reproduction.

Les autres espèces (Cistude d'Europe, Angélique à fruits variés, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin) ne sont pas pressenties sur l'aire d'étude.

Aucune incidence n'est ainsi attendue pour la faune et la flore.

IV. 5. Effets cumulés avec d'autres projets connus

24 projets sont concernés par l'analyse des impacts cumulés au droit de l'aire d'étude éloignée du projet.

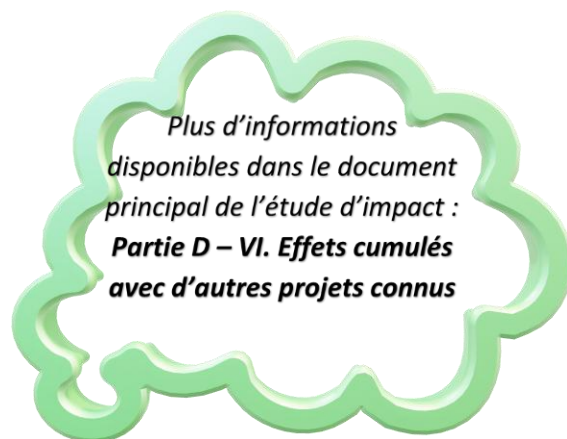


Tableau 5 : Synthèse des projets susceptibles d'avoir des effets cumulés

Projet	Avis de l'Autorité Environnementale et date	Distance de l'aire d'étude	Descriptif du projet	Effets environnementaux cumulés
Construction de serre agricole de 20 015 m ² de surface plancher à Lafitte-sur-Lot (47)	N° 2016-002633 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 24/07/2017	1,1 km	Construction de serre agricole d'une surface de 20 015 m ²	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.
Création de serres agricoles avec panneaux photovoltaïques	N°2014-001101 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 30/09/2014	660 m	Construction de serres agricoles avec des panneaux photovoltaïques	Les risques de collision de l'avifaune et des chiroptères sur les panneaux (non évalués dans ce projet) pourront s'ajouter au présent projet. Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Construction de 13 440 m ² de serres en remplacement de 10 500 m ² de serres existantes	N° 2015-001295 Cas par cas – Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 15/09/2015	910 m	Construction de serres d'une surface de 13 440 m ² pour remplacer 10 500m ² de serres existantes	Le projet concernant le remplacement de serres par d'autres, Aucun effet négatif n'est attendu sur l'aire d'étude.
Construction d'une serre agricole photovoltaïque de 3,65 ha à Lafitte-sur-lot	N° 2017-004665 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 21/07/2021	1,5 km	Construction d'une serre agricole photovoltaïque d'une surface de 3,65 ha	Les risques de collision de l'avifaune et des chiroptères sur les panneaux (non évalués dans ce projet) pourront s'ajouter au présent projet. Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.

Projet	Avis de l'Autorité Environnementale et date	Distance de l'aire d'étude	Descriptif du projet	Effets environnementaux cumulés
Construction d'une serre agricole	N°2017-005041 Décision au cas par cas du 15/09/2017 - projet non soumis à étude d'impact	1,9 km	Construction d'une serre agricole d'environ 1ha pour la culture de fraises hors sol.	Les enjeux terrestres de cette étude diffèrent puisqu'elle concerne des boisements, habitats peu impactés sur le présent projet. Aucun effet cumulé n'est ainsi attendu sur l'aire d'étude.
Création de serres agricoles à Lafitte-sur-Lot (47)	N° 2016-002608 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 25/07/2017	1,8 km	Construction de serres agricoles.	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Construction d'une serre PV de 3.6 ha pour culture kiwi rouge	N° 2022-012627 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 10/05/2022	2 km	Construction d'une serre photovoltaïque d'une superficie de 3,6 ha pour la culture de kiwi rouge.	Les risques de collision de l'avifaune et des chiroptères sur les panneaux (non évalués dans ce projet) pourront s'ajouter au présent projet. Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Construction de 20 563 m2 de serres agricoles	N°2018-006827 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 20/07/2018	2,2 km	Construction de serres agricoles d'une superficie de 20 563 m².	Les habitats terrestres impactés par ce projet semblent correspondre à des vergers, d'après les photographies aériennes. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.
Construction de serres photovoltaïques pour mise en culture de kiwis à Clairac (47)	N°2021-011081 Décision au cas par cas du 25/06/2021 - projet non soumis à étude d'impact	1,9 km	Construction de deux serres photovoltaïques de type abris climatiques et asymétriques pour la mise en culture de kiwis jaunes et rouges. La surface d'emprise au sol est de 39 428 m².	Le projet concerne une zone cultivée présentant une faible biodiversité. Aucun impact cumulé significatif n'est donc attendu.
Construction de 17000m² de serres agricoles	N°2014-00x701 Cas par cas - Absence d'avis de l'Autorité Environnementale 07/12/2017	3,7 km	Construction de serres agricoles d'une surface de 17 000m².	Le projet concerne une zone cultivée avec des serres plastiques. Aucun impact cumulé significatif n'est donc attendu.

Projet	Avis de l'Autorité Environnementale et date	Distance de l'aire d'étude	Descriptif du projet	Effets environnementaux cumulés
Création d'une serre d'environ 5 184 m ² à Bourran (47)	N°2021-011690 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 08/12/2021	3,7 km	Construction en extension d'une autre de serre d'environ 5 184 m ² , avec redimensionnement du bassin existant.	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Construction de 10 905,56 m ² de serres agricoles BOURRAN (47)	N°2015-001296 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 17/09/2015	3,6 km	Construction de serres agricoles d'une surface de 10 905,56 m ² .	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Construction de serres agricoles	N°2023-001084 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 10/07/2013	3,6 km	Construction de serres agricoles	Le projet concerne une zone cultivée avec des serres plastiques. Aucun impact cumulé significatif n'est donc attendu.
Construction de serres chapelles d'une superficie de 3 830 m ²	N°2015-001300 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 21/09/2015	3,6 km	Construction de serres chapelles d'une superficie de 3 830 m ²	
Construction d'environ 13 000 m ² de serres multi chapelles à Bourran (47)	N°2021-010639 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 26/03/2021	4,5 km	Construction de serres multi chapelles d'une superficie de 13 000 m ² .	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Démolition serres existantes et construction d'environ 10 368 m ² de serres tunnel à Bourran (47)	N°2020-009548 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 12/03/2020	4,3 km	Démolition de serres existantes et construction de serres tunnel d'une superficie d'environ 10 368 m ²	Aucun effet négatif n'est attendu sur l'aire d'étude.
Construction de 10 905 M2 de serres agricoles	N°2015-001288 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible	4,6 km	Construction de serres agricoles d'une superficie de 10 905 m ²	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.
Construction de serres agricoles sur une superficie de 16 243 m2	N°2013-001087 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 02/09/2013	4,7 km	Construction de serres agricoles sur une superficie de 16 243 m2	Le projet concerne des serres plastiques ainsi qu'une petite surface de zones agricoles cultivées. Les impacts cumulés des deux projets sont considérés comme non significatifs.

Projet	Avis de l'Autorité Environnementale et date	Distance de l'aire d'étude	Descriptif du projet	Effets environnementaux cumulés
Création de 16 abris photovoltaïques à volailles à Clairac (47)	N°2022-013450 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 15/06/2023	4,7 km	Création de 16 abris photovoltaïques à volailles	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.
Création d'un PRL de 21 HLL	N°2021-011838 Cas par cas - Avis de l'Autorité Environnementale non disponible 06/12/2021	4,3 km	Création d'un Parc Résidentiel de Loisirs et de 21 Habitations Légères de Loisirs	Les habitats terrestres impactés pour ce projet semblent correspondre à des milieux ouverts et boisements. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs. Projet non réalisé d'après les photographies aériennes.
Construction d'environ 10598,40 m ² de serres agricoles	N°2019-008759 Décision au cas par cas du 02/09/2019 - projet non soumis à étude d'impact	3,4 km	Construction de serres agricoles plastiques d'une superficie de 10 598,40m ² pour de la culture hors sol de fraises.	Les habitats terrestres impactés pour les deux projets semblent correspondre à des cultures. Cependant, l'absence d'informations concernant le type d'habitats impactés par ce projet ne permet pas de conclure quant à de potentiels impacts cumulés, en particulier sur l'avifaune et la Cisticole des joncs.
Implantation d'un parc photovoltaïque au sol de 3,6 ha - Granges sur Lot	N°2020-009808 Etude d'impact à compléter 28/07/2020	2,3 km	Création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 3,6 ha	Ce projet concerne un terrain en friche servant de lieu de stockage, ne présentant pas les mêmes enjeux que le présent projet. Aucun effet cumulé n'est attendu.
Centrale photovoltaïque au sol - Temple-sur-Lot	N°2021-010611 Etude d'impact à compléter 09/03/2021	4,6 km	Aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 5,6 ha	Les habitats impactés pour les deux projets correspondent à des terres agricoles cultivées (prairies et céréales). Les oiseaux se verront impactés par les projets étant donné que les cultures sont favorables à la nidification (Cisticole des joncs) En raison des superficies impactées des habitats et de la distance qui sépare les deux sites, les impacts cumulés des deux projets sont considérés comme modérés.
Ouverture d'une carrière de graves alluvionnaires - ICPE - MONTPEZAT (47)	2015-00x857 ICPE – Carrières 14/10/2015	4,1 km	Ouverture d'une carrière de graves alluvionnaires	Ce projet concerne une carrière alluvionnaire comprenant des plans d'eau ne présentant pas les mêmes enjeux que le présent projet. Aucun effet cumulé n'est attendu.
Parc photovoltaïque au sol et flottant sur la commune - Montpezat	N°2018-006258 Etude d'impact à compléter 30/04/2018	4,2 km	Implantation d'un parc photovoltaïque d'une emprise totale de 5,5 ha comprenant une partie au sol (2,3 ha) et une partie flottante (3,2 ha)	Ce projet concerne une carrière alluvionnaire comprenant des plans d'eau ne présentant pas les mêmes enjeux que le présent projet. Aucun effet cumulé n'est attendu.

» Ce qu'il est important de retenir :

24 projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet de centrale photovoltaïque de Lafitte-sur-Lot. Ces projets concernent principalement des serres agricoles un certain nombre de mesures sont prévues ou ont été mises en place pour réduire les incidences des projets :

- **Milieu physique : aucune incidence n'est susceptible de s'ajouter aux incidences du projet photovoltaïque ;**
- **Milieu humain :**
 - o **l'incidence sur la réduction de l'activité agricole est jugée faible ;**
 - o **l'incidence des projets sur l'emploi et les retombées locales est jugée positive ;**
 - o **l'incidence sur les risques d'incendie est jugée modérée car les projets sont situées à proximité de boisements ;**
- **Paysage : l'incidence cumulée sur le paysage est jugée modérée, mais il est à relativiser compte tenu du caractère temporaire des centrales photovoltaïques ;**
- **Milieu naturel : par rapport aux autres projets aucune information sur le type d'habitat impacté n'est disponible, ce qui ne permet pas de conclure sur des impacts cumulés significatifs ou non significatifs.**

V. RESUME NON TECHNIQUE - CONCLUSION SUR LES INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET

V. 1. Présentation des mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet

V. 1. 1. Mesure d'évitement ayant guidée la conception du projet

Dans le cadre de la conception du projet, le maître d'ouvrage a intégré trois mesures d'évitement :

- **E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception ;**
- **E1b : Délimitation et respect des emprises, mise en défens des patchs de ronciers, du boisement et de la zone humide ;**
- **E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.**



V. 1. 2. Mesures de réduction prescrites

Dans le cadre de la conception du projet, le maître d'ouvrage a intégré plusieurs mesures de réduction concernant les milieux physique, humain, paysager et naturel.

- **R1** : Adaptation du calendrier des travaux ;
- **R2** : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site ;
- **R3** : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **R4** : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols ;
- **R5** : Remise en état des zones de chantier ;
- **R6** : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l'installation de la clôture et campagne de sauvegarde ;
- **R7** : Transparence des clôtures pour la faune ;
- **R8** : Gestion différenciée des milieux végétalisés ;
- **R9** : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune ;
- **R10** : Installation de gîtes artificiels pour l'avifaune ;
- **R11** : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier ;
- **R12** : Focus sur la gestion de la zone de culture humide évitée ;
- **R13** : Dispositif anticollision et d'effarouchement (hors clôture spécifique) ;
- **R14** : Précautions préalables et vérification du bâti avant démolition ;
- **R15** : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux ;
- **R16** : Pâturage respectant la période de sensibilité des espèces ;
- **R17** : Arrosage des sols ;
- **R18** : Choix de matériaux en harmonie avec le paysage.

V. 2. Effets attendus des mesures d'évitement et de réduction à l'égard des incidences du projet

Les différentes mesures prises par le maître d'ouvrage permettent d'éviter et de limiter une majorité d'incidences brutes du projet de manière significative, notamment concernant les zones humides. Toutefois, les incidences résiduelles restent significatives pour l'avifaune, les mammifères dont chiroptères et les reptiles. Des compensations environnementales seront donc proposées.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures de réduction témoigne d'une volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

Les mesures de réduction préconisées réduisent les incidences sur les espèces protégées mais restent significatives pour certaines d'entre elles. La mise en place de mesures de compensation est jugée nécessaire.

Tableau 6 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et incidences résiduelles – Volets généralistes (Source : ETEN Environnement)

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE BRUTE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
					ÉVITEMENT	REDUCTION			
Milieu Physique	Climat	Participation à la réduction des gaz à effet de serre	+	Positive	/	/	/	+	Positive
	Topographie et sols	Tassement et destruction des sols en phase travaux : préparation du terrain	-	Faible	/	R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones chantier R17 : Arrosage des sols	Maintien de la nature des sols	-	Non significative
		Implantation des pieux d'ancrage des modules, supports panneaux, creusement des tranchées...	-	Non significative	/			-	Non significative
		Imperméabilisation des sols par l'implantation des bâtiments techniques, citerne et pieux battus (138,74 m²)	-	Faible	/			-	Non significative
		Tassement et destruction des sols en phase d'exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
		Raccordement électrique	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
		Autres travaux	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Eaux souterraines et superficielles	Pollutions accidentelles en phase chantier, liées aux engins de chantier et à la gestion des déchets	-	Faible	/	R1 : Adaptation du calendrier des travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site	Protéger les masses d'eau souterraines	-	Non significative
		Pollutions accidentelles en phase d'exploitation, liées au lessivage des panneaux à la gestion des déchets	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
		Augmentation des ruissellements d'eaux pluviales par l'imperméabilisation du site	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Milieu Humain	Emploi et retombées locales	Création et/ou maintien d'emploi lors des travaux	+	Positive	/	/	/	+	Positive
		Retombées locales positives en phase exploitation	+	Positive	/	/	/	+	Positive
	Trafic routier	Légère augmentation du trafic sur la « route de Lafitte-sur-Lot » en phase travaux	-	Modérée	/	R1 : Adaptation du calendrier des travaux	/	-	Non significative
		Trafic en phase d'exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Loisir	Absence de loisir à proximité du site	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
	Activité agricole	Consommation d'espaces agricole sur 1,65 ha et mise en place d'un éco-pâturage	-	Faible	/	/	/	-	Faible
	Santé	Risque de dégradation de l'ambiance sonore pendant la phase chantier	-	Faible	/	R1 : Adaptation du calendrier des travaux R17 : Arrosage des sols	Limitation des effets négatifs du chantier	-	Non significative

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE BRUTE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
					ÉVITEMENT	REDUCTION			
		Risque de dégradation de l'ambiance sonore pendant la phase d'exploitation	-	Non significative	/		sur la santé humaine en phase de chantier	/	Nulle
		Risque d'augmentation de la pollution atmosphérique pendant la phase chantier	-	Faible	/			-	Non significative
		Risque d'augmentation de la pollution atmosphérique pendant la phase d'exploitation	/	Nulle	/			/	Nulle
	Sécurité	Risque d'incendie	-	Faible	/	Intégration des préconisations du SDIS et de la DFCI dans la conception du projet R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier	Limiter les incidences liées aux risques naturels (adaptations incluses dès la conception du projet (notamment risque incendie))	-	Non significative
		Danger dû à la foudre, à l'arrachage d'une structure ou à l'électricité	-	Faible				-	Non significative
		Danger dû à la réflectance des panneaux	-	Faible				-	Non significative
Paysage	Paysage perçu	co-visibilité depuis les axes principaux et partiels depuis les axes secondaires (pistes forestières)	-	Forte	/	R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R18 : Choix de matériaux en harmonie avec le paysage	Intégration paysagère du projet	-	Faible
	Paysage vécu	co-visibilité depuis les habitations	-	Forte				-	Faible
	Paysage de loisirs	Pas d'activité touristique et de loisirs particulière	/	Nulle				/	Nulle
	Paysage culturel	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude	/	Nulle				/	Nulle
		Un monument historique est recensé à proximité	-	Faible	E1a : modifications apportées lors de la phase de conception	/	Evitement de l'aire de protection du monument historique	/	Nulle
		Absence de site archéologique à proximité	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle

Tableau 7 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et incidences résiduelles – Volet milieu naturel (Source : NATURALIA)

Habitats / Espèces	Impact local avant mesures	Mesures préconisées	Impact résiduel
HABITATS			
31.8 x 87.1 – Fourrés de Peupliers	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R3 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée	Faible
31.81 – Fourrés médio-européen sur sol fertile			
31.831 - Ronciers			
31.8231 – Roncier x Lonicera japonica			
31.831 x 31.8 – Ronciers x Fourrés de saule			
37.2 – Prairies humides eutrophes	Non significatif		Non significatif
38 – Chemins enherbés	Faible		Faible
38 – Prairies mésophiles dégradées			
38 x 37.2 – Prairies mésophiles dégradées			
38 x 87.1 – Bandes enherbées mésophiles			
41.H x 31.811 – Boisements de feuillus x Fourrés de prunellier	Faible à modéré		Faible à modéré
82 - Cultures	Faible		Faible
84.1 – Haies arbustives			
84.1 x 44 – Alignements de peupliers	Faible		Non significatif
85.3 – Jardins privatifs	Non significatif		Non significatif
87.1 – Friches nitrophiles	Faible		Faible
87.2 – Zones rudérales			
87.2 – Pelouse à petite oseille			
89.22 – Fossés à végétation hygrophile			
ZONES HUMIDES			
31.831 x 31.8 – Ronciers x Fourrés de Saule	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés	Nul
37.2 – Prairies humides eutrophes	Modéré		
37.2 – Pelouse à Carex flucca	Modéré		
38 x 37.2 Prairies mésohygrophiles	Faible à modéré		
82 – Cultures (est)	Faible		
82 – Cultures (ouest)	Faible		
84.1 x 44 – Alignement de Peupliers	Faible		
ARTHROPODES			
Agrion de Mercure	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier des travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R13 : Dispositif anti-collision et d'effarouchement (hors clôture spécifique) R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux	Non significatif
Caloptéryx hémorroïdal			
Libellule fauve			
AMPHIBIENS			
Alyte accoucheur	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier de travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier	Non significatif
Crapaud épineux	Faible		
Salamandre tachetée	Faible		
Rainette méridionale	Faible		

Habitats / Espèces	Impact local avant mesures	Mesures préconisées	Impact résiduel
Triton palmé	Faible	R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l’installation de la clôture et campagne de sauvegarde R7 : Transparence des clôtures pour la faune R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux	
Triton marbré	Modéré		
REPTILES			
Couleuvre verte et jaune	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier de travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l’érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l’installation de la clôture et campagne de sauvegarde R7 : Transparence des clôtures pour la faune R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux	Très faible
Lézard à deux raies			Non significatif
Lézard des murailles			
MAMMIFERES TERRESTRES			
Putois d’Europe	Fort	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier des travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l’érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l’installation de la clôture et campagne de sauvegarde R7 : Transparence des clôtures pour la faune R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune dans la parcelle de culture évitée R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R13 : Dispositif anticollision et d'effarouchement (hors clôture R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux spécifique)	Fort
Vison d’Europe	Très fort		Modéré
Loutre d’Europe	Fort		
Genette commune, Belette d’Europe	Modéré		Faible
Hérisson d’Europe, Lapin de garenne	Faible		
Écureuil roux	Faible		Non significatif
CHIROPTERES			
Espèces rupicoles/cavernicoles, uniquement en chasse ou en transit (Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers)	Faible	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier des travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l’érosion des sols	Faible

Habitats / Espèces	Impact local avant mesures	Mesures préconisées	Impact résiduel
Cortège uniquement arboricole sur l’aire d’étude (Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d’Alcathoé)		R5 : Remise en état des zones de chantier R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l’installation de la clôture et campagne de sauvegarde R7 : Transparence des clôtures pour la faune R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune dans la parcelle de culture évitée R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R13 : Dispositif anti-collision et d'effarouchement (hors clôture spécifique) R14: Précautions préalables et vérification du bâti avant démolition R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux	
Cortège uniquement anthropophile sur l’aire d’étude (Grand rhinolophe, petit rhinolophe)	Modéré		
Cortège anthropophile et arboricole sur l’aire d’étude (Barbastelle d'Europe, Grand murin, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Oreillard roux, Oreillard gris)	Fort		
OISEAUX			
Cortège des milieux anthropiques Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Petit-duc scops, Rougequeue noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir, Moineau domestique	Non significatif	E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception E2 : Absence totale d’utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d’impacter négativement le milieu R1 : Adaptation du calendrier des travaux R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site R4 : Dispositif de lutte contre l’érosion des sols R5 : Remise en état des zones de chantier R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés R10 : Installation de gîtes artificiels pour l’avifaune R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier R12 : Gestion de la zone de culture évitée R13 : Dispositif anti-collision et d'effarouchement (hors clôture spécifique) R14: Précautions préalables et vérification du bâti avant démolition R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux R16 : Pâturage respectant la période de sensibilité des espèces	Non significatif
Cortège des milieux aquatiques Bouscarle de Cetti	Faible		Très faible
Cortège des milieux aquatiques Grand Cormoran, Aigrette garzette, Héron cendré	Non significatif		Non significatif
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts Cisticole des joncs	Fort		Faible
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts Fauvette grisette	Modéré		Faible
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts Hypolaïs polyglotte	Faible		Très faible
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts Bruant des roseaux, Héron garde-bœufs, Vanneau huppé, Pipit farlouse, Alouette des champs, Grande Aigrette	Non significatif		Non significatif
Cortège des milieux bocagers et forestiers Tourterelle des bois, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe	Modéré		Très faible
Cortège des milieux bocagers et forestiers Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Grive musicienne, Mésange à longue queue, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Troglodyte mignon	Faible		Très faible
Cortège des milieux bocagers et forestiers Bergeronnette grise, Buse variable, Chouette hulotte, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Milan noir, Pic vert, Pic épeiche, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Roitelet à triple bandeau, Faucon crécerelle, Hibou moyen-duc, Épervier d'Europe	Faible		Non significatif
POISSONS			
Chevaine	Négligeable	R2 : Gestion des risques de pollution accidentelle sur site	Non significatif
Epinoche à trois épines			
Loche franche			

V. 3. Mesures de compensation

(Source : NATURALIA)

Zones humides

Les mesures d'évitement ont permis d'éviter la totalité des surfaces de zones humides délimitées sur l'aire d'étude. Le projet n'est donc pas soumis ni à Déclaration ni à Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 3.3.1.0.

Reptiles

Des mesures compensatoires sont nécessaires afin de recréer des milieux favorables pour la Couleuvre verte et jaune et le Lézard à deux raies, à hauteur de **1,323 ha** minimum. Si ces mesures sont réalisées à proximité immédiate des emprises du projet, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard à deux raies.

Mammifères dont chiroptères

L'impact résiduel demeure significatif pour les deux taxons concernant la perte d'habitats.

En conclusion, les surfaces à compenser, sans application de ratio, sont d'environ :

- 1 ha de strate arbustive (ronciers et fourrés), favorable au refuge du Putois d'Europe et au cycle de vie de la petite faune ;
- 573 m² de boisement favorable à la mammalofaune patrimoniale comme le Putois d'Europe ou la Genette commune.

Avifaune

Après application des mesures ER, des habitats seront évités et de nouveaux seront créés réduisant ainsi les surfaces impactées :

En conclusion, pour l'avifaune, les surfaces à compenser représentent, sans l'application d'un ratio :

- 0,17 ha minimum de boisements ;**
- 1 ha minimum de fourrés/ronciers ;**
- 1 ha minimum de milieux ouverts.**

D'après l'analyse de NATURALIA, il conviendra de faire une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées (dossier CNPN), et de mettre en place des mesures de compensations diverses.

V. 4. Modalités de suivi des mesures

Le suivi accompagne la réalisation des projets aussi bien dans sa phase chantier que lors de son exploitation, des opérations d'entretien, et le cas échéant de son démantèlement.

De fait, il convient de préciser comment l'évaluation et le suivi des mesures envisagées est assuré. Cette évaluation et suivi passent par la mise en place d'indicateurs de suivi :

- **S1** : Suivi de la faune,
- **S2** : Suivi des plantes exotiques envahissantes.

V. 5. Coûts des mesures

Tableau 8 : Synthèse des coûts du projet

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL		
EVITEMENT - REDUCTION	MONTANT ESTIMÉ (€ HT)	COMMENTAIRES
E1a : Modifications apportées lors de la phase de conception	-	Pas de surcoût, intégré en phase conception
E1b : Délimitation et respect des emprises, mise en défens d'un patch de ronciers	2 160€ HT	-
E2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	-	Pas de surcoût, inclus dans le coût global du projet
R1 Adaptation du calendrier des travaux	-	Pas de surcoût si démarrage des travaux mi-juillet Planning intégré dans le cadre de l'opération.
R2 Gestion des risques de pollution accidentelle sur site	-	Pas de surcoût, intégré en dans le cadre de l'intervention
R3 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	-	Pas de surcoût, compris dans le mode de fonctionnement des entreprises chantier
R4 : Dispositif de lutte contre l'érosion des sols	-	Pas de surcoût, intégré en phase conception
R5 : Remise en état des zones de chantier	-	Pas de surcoût, intégré en phase conception
R6 : Barrières petite faune, mesures de prévention lors de l'installation de la clôture et campagne de sauvegarde	8 130 € (sans le coût de la campagne de sauvegarde en accompagnant l'équipe chantier)	-
R7 : Transparence des clôtures pour la faune	-	Pas de surcoût, intégré en dans le cadre de l'intervention
R8 : Gestion différenciée des milieux végétalisés	-	Pas de surcoût, intégré dans l'entretien du site
R9 : Aménagement de gîtes favorables à la petite faune dans la parcelle de culture évitée	1 790 €	-
R10 : Installation de gîtes artificiels pour l'avifaune	3 284 €	-
R11 : Préconisations lors des plantations de haies, bosquets, patchs arbustifs et roncier	24 228 € HT	Surcoût dû à la plantation de bosquets, patchs arbustifs et roncier
R12 : Gestion de la zone de culture évitée	-	Pas de surcoût, intégré dans les modalités du projet
R13 : Dispositif anti-collision et d'effarouchement (hors clôture spécifique)	-	Surcoût dû à une option supplémentaire sur les panneaux ou choix différent lors de la sélection du fournisseur.
R14 : Précautions préalables et vérification du bâti avant démolition	1085 € HT min	-
R15 : Elargissement des inter-rangs entre les panneaux	-	Pas de surcoût, adaptation du projet
R16 : Pâturage respectant la période de sensibilité des espèces	-	-
R17 : Arrosage des sols	-	Pas de surcoût, inclus dans le projet

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL		
R18 : Choix de matériaux en harmonie avec le paysage	-	Pas de surcoût, inclus dans le projet
SOUS-TOTAL	40 677 € HT	
ACCOMPAGNEMENT	MONTANT ESTIMÉ (€ HT)	COMMENTAIRES
A1 - Accompagnement écologique du chantier	19 687,50 € HT	-
SOUS-TOTAL	19 687,50 € HT	
SUIVI (phase d'exploitation du projet)	MONTANT ESTIMÉ (€ HT)	COMMENTAIRES
S1 - Suivi de la faune	38 607,50 € HT	-
S2 : Suivi des plantes exotiques envahissantes	10 700 € HT sur 10 ans	-
SOUS-TOTAL	49 307,50 € HT	
TOTAL DES MESURES	109 672€ HT	

En conclusion, le surcoût relatif aux mesures environnementales est évalué à environ 109 672 € HT sur 30 ans, soit 3 656 € HT par an.

V. 6. Conclusion

» Ce qu'il est important de retenir :

Aedes Energies a sollicité NATURALIA ENVIRONNEMENT pour réaliser le volet milieu naturel et ETEN ENVIRONNEMENT pour réaliser le volet généraliste de l'étude d'impact dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur la commune de Lafitte-sur-Lot (47).

Le présent rapport constitue un diagnostic écologique, physique, humain et paysager de l'aire d'étude sur laquelle est prévu le projet photovoltaïque au sol. Les enjeux sur site ont été hiérarchisés et les impacts du projet ont été évalués avant et après les mesures d'atténuation proposées selon la doctrine ERC.

Le projet initial a évolué au cours des mois dans le but de limiter son impact et prendre en compte les enjeux relatifs à la faune, la flore et aux habitats naturels. Aedes Energies a effectué un travail de concertation important durant la phase de conception du projet afin d'éviter certains enjeux. Les milieux boisés situés à l'est du site seront ainsi conservés, ainsi qu'une zone humide prairiale et une partie de zone humide de culture. Enfin, un patch de roncier présent dans les emprises du projet sera maintenu et laissé en libre évolution.

Par ailleurs, des mesures fortes de prévention des pollutions accidentelles et de protection de la biodiversité en phase de chantier et d'exploitation ont été retenues. Dans le souci de prendre au maximum en compte les enjeux identifiés, Aedes Energies s'engage à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de suivis des mesures.

Il résulte de ce travail un impact résiduel significatif pour les reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies), les mammifères (Putois d'Europe notamment), les Chiroptères et l'avifaune (cortège des milieux forestiers et bocagers et cortège des milieux ouverts et semi-ouverts). Aucune zone humide ne sera impactée par l'installation de modules photovoltaïques.

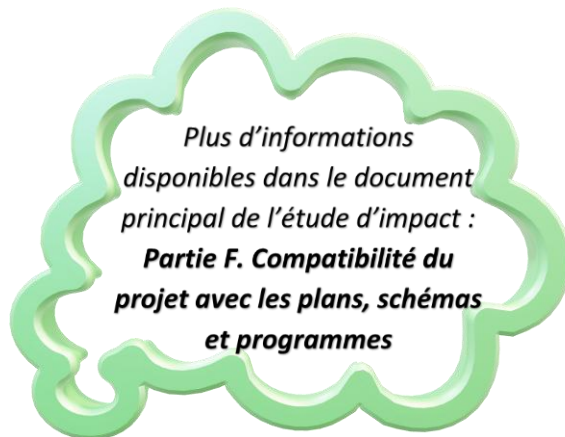
VI. RESUME NON TECHNIQUE - COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

La compatibilité du projet a été analysé au regard des plans, schémas et programmes suivants :

- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de Nouvelle Aquitaine (SRADDET) ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2022-2027.

Le projet, localisé sur la commune de Lafitte-sur-Lot, est à ce jour en accord avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme de Lafitte-sur-Lot en application sur ce territoire. Prévoir une zone tampon de 10 m du cours d'eau. Une déclaration de projet est en cours par le BE URBADOC afin de mettre en compatibilité le PLU et obtenir un zonage Npv.

Par ailleurs, aucun SAGE ne s'applique sur ce territoire.





Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

